OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme ARIANE ÉMOND, présidente de la consultation

Mme JUDY GOLD, commissaire

M. DENIS LECLERC, commissaire

Mme SORAYA BOUCETTA, analyste

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 21 janvier 2025, 19 h Centre St-Pierre 1212, rue Panet Montréal (Qc) H2L 2Y7

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

MOT DU PRÉSIDENT DE L'OCPM, M. PHILIPPE BOURKE
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONSULTATION, Mme ARIANE ÉMOND
PRÉSENTATIONS DU PROJET
Présentation de la Ville de Montréal
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. Sébastien Boyer
M. Duncan Sanderson
M. John Poliquin
Mme Marie-Line Paquet
M. Benoit Saint-Jean47
Mme Marie-Line Paquet (deuxième partie)
Mme Anne-Marie Wiseman63
Mme Annie Savage71
Mme Elisha Hill
Mme Aline Drapeau
Mme Héloïse Koltuk
Mme Cindy Lufuluabo89
Mme Andréanne Tremblay93
M. Cesar Cortez
MOT DE LA FIN
AJOURNEMENT

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

Mesdames et messieurs, veuillez accueillir Philippe Bourke, président de l'Office de consultation publique de Montréal.

MOT DU PRÉSIDENT DE L'OCPM

M. PHILIPPE BOURKE, président de l'OCPM :

Merci, merci beaucoup. Bonsoir tout le monde. Merci d'être présents ici en salle. Merci à ceux qui nous suivent aussi en ligne, que ce soit en direct ou en différé. C'est important pour nous d'offrir le plus possible la participation au plus grand nombre possible à cette importante séance qui débute ce soir.

Ce soir, en fait, c'est le début de la partie formelle de consultation publique dans le dossier de l'itinérance et de la cohabitation sociale. Quand je dis début de la démarche formelle, c'est que depuis qu'on a reçu le mandat de la Ville de Montréal en juillet dernier, la Commission est déjà à pied d'œuvre et a fait énormément de rencontres, de tournée, de visites. On appelle ça la phase préconsultation, une phase importante pour un mandat comme celui-là.

On aura l'occasion tantôt, justement, de vous donner un peu de détails sur cette partie-là, mais là, c'est la partie publique qui commence, la partie ouverte, la partie où on a enfin l'occasion, chacun et chacune de nous, les citoyens, les organismes, les représentants de diverses organisations, de prendre la parole, d'entrer dans la discussion, de s'informer, de comprendre, d'écouter, de formuler des recommandations...

Bref, de s'engager dans cette discussion-là pour trouver ensemble des chemins de sortie pour cette problématique importante que l'on vit, qui est empreinte de beaucoup de sensibilité et qui nous touche tous personnellement.

30

5

10

15

20

Je voudrais justement souligner l'engagement des commissaires pour cette phase de préconsultation là qui a été très exigeante. Ils ont embarqué dans ça. Je salue aussi notre analyste, Soraya, qui les a accompagnés. Et un salut spécial, aussi, aux membres du personnel de l'Office qui ont coordonné cette démarche-là, qui a été... avec tout ce qu'il y avait d'autre à faire, qui a été un franc succès, et on a très hâte que vous ayez l'occasion de saisir l'ampleur de ce travail-là, mais aussi, évidemment, les résultats.

Ce soir, c'est la séance d'information. C'est important qu'on en parle parce que lorsqu'on parle d'une consultation publique, les règles de l'art nous invitent, avant d'offrir aux gens l'opportunité de s'exprimer, de d'abord leur offrir l'occasion de bien s'informer, de comprendre de quoi il s'agit, quels sont les enjeux, quelle est l'ampleur de la problématique, les différentes facettes, les différents points de vue.

C'est important de partir d'une bonne information pour se forger ensuite une bonne opinion, et ensuite, évidemment, nous, c'est ce qu'on veut, obtenir des solutions, des propositions qui s'appuient sur une bonne compréhension de la problématique. Et c'en est une, problématique. Vous allez vous familiariser vous aussi avec ça, avec la présentation qu'on va avoir des représentants de la Ville, mais aussi la documentation qu'on a sur notre site Internet qui présente les différents enjeux.

Je termine, avant de céder la parole à la Commission, sur un appel. Un appel à participer. Ce soir, c'est l'information, mais d'ici à la fin février, c'est l'occasion qui vous est offerte de donner votre opinion.

On a prévu une foule de moyens pour vous rendre la vie facile, que ce soit un questionnaire en ligne, que ce soit une communication que vous pouvez nous partager, ça peut être très simple, quelques lignes, quelques pages. On n'a pas besoin d'avoir un mémoire d'universitaire, ça peut être une vidéo ou un enregistrement audio. Ça peut être un témoignage que vous avez recueilli, bref.

Participez, s'il vous plaît. Surchargez-nous de travail en nous envoyant plein de contributions. C'est à la force du nombre qu'on va donner du poids à notre rapport. Donc, plus vous serez nombreux à participer, plus notre rapport aura l'influence qu'il faut pour faire bouger les

60

35

40

45

50

choses. Je vous laisse sur ce sur ces mots-là, et en compagnie de la présidente de la consultation, madame Ariane Émond.

Mme ARIANE ÉMOND, présidente de la consultation :

Monsieur Bourke, merci beaucoup. Bonsoir. Bienvenue à cette soirée d'information qui porte sur l'itinérance et la cohabitation sociale. À mon tour de vous remercier de l'intérêt que vous portez à cette consultation.

70

65

Nous allons débuter avec une présentation des représentants du Service de l'inclusion et de la diversité de la Ville de Montréal, qui sera suivie d'une courte pause, puis d'une période de questions et réponses.

75

La soirée va se dérouler en français, mais lorsque viendra le temps de poser des questions, les personnes qui veulent s'exprimer en anglais pourront le faire. Tonight's session will be conducted in French. However, those of you who wish to ask a question in English are welcome to do so. On the OCPM website, you have access to the English version of the City's documents, the essence of which will be presented tonight. Excusez mon accent.

80

Je m'appelle Ariane Émond, je suis commissaire à l'Office. Monsieur Bourke m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagnée par la commissaire Judy Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire:

85

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

90

Et le commissaire Denis Leclerc.

M. DENIS LECLERC, commissaire:

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE:

Et nous l'avons dit, nous sommes appuyés dans nos travaux par Soraya Boucetta, qui est notre analyste.

Le Comité exécutif de la Ville de Montréal a confié à l'OCPM le mandat de consulter la population sur ceci : les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole.

Monsieur Bourke l'a évoqué, la Commission a débuté ses travaux déjà à l'automne 2024. Il fallait cerner les enjeux, comprendre les rôles et les responsabilités de la multitude d'acteurs et d'actrices qui offrent des services aux personnes en situation d'itinérance à Montréal.

Durant la pause... Excusez-moi, j'ai mélangé ma petite feuille.

En préconsultation – et je ne dis pas ça pour vous éblouir ni vous dire que nous avons travaillé très fort, mais que vous sachiez un peu comment s'organise une préconsultation pour quelque chose d'aussi important et sensible que notre mandat – nous avons fait une cinquantaine de rencontres et discuté autant avec des chercheurs, des institutions de santé, des organismes communautaires qui gèrent des services d'hébergement, des refuges, des haltes-chaleur.

Avec les grandes associations autour de l'itinérance. Celles des commerçants aussi. Avec des personnes en situation d'itinérance. Avec la STM, le SPVM. On s'est déplacés en arrondissement pour rencontrer les équipes de développement social et les organismes qui travaillent en concertation pour mieux comprendre les dynamiques locales.

105

100

95

110

115

L'OCPM a aussi organisé des activités pour prendre un premier pouls de la population montréalaise. Dont trois conversations citoyennes de près de 50 personnes ont été tenues sous forme d'atelier dans trois différents quartiers.

130

Des interceptions sur le terrain dans une quinzaine d'endroits, sur la rue, dans des lieux publics dans différents quartiers, ont permis d'aborder 250 personnes.

Une présentation d'extraits de la pièce de théâtre « Viens-t'en dans rue » de la LNI a mis en vedette les camelots de L'Itinéraire, et ça a été suivi d'une discussion avec le public.

135

Monsieur Bourke le disait, avec la séance d'aujourd'hui, c'est une nouvelle étape de notre consultation qui débute. Les représentants du Service de la diversité et de l'inclusion sont présents ce soir pour présenter la vision de la Ville quant à l'intégration des ressources en itinérance sur laquelle porte notre consultation.

140

Vous allez être invités, par la suite, à poser vos questions aux représentants, que ce soit ici dans cette salle ou via notre tribune téléphonique ou l'application Zoom.

145

Durant la pause, si ce n'est déjà fait, il vous sera possible de vous inscrire au registre pour poser vos questions. Chaque personne peut en poser deux. Si vous en avez plus de deux, vous devez vous réinscrire au registre, pour les gens dans la salle, ou téléphoner à nouveau, pour les personnes en ligne. Vous comprenez que c'est pour entendre le plus de gens possible.

150

Lorsque les inscriptions seront moins nombreuses, on va annoncer une heure officielle de fermeture du registre. L'objectif, c'est de permettre à tous et à toutes de participer. Et s'il nous était impossible de prendre toutes les questions ce soir, nous allons poursuivre cette séance en mode virtuel ce jeudi à 19 h, et je vous expliquerai comment on va faire ça à la fin de cette séance.

Après la séance de ce soir commence officiellement l'étape consacrée aux opinions des citoyens, des groupes. Toutes sortes d'options sont possibles. Tout d'abord, l'Office met à la disposition des citoyens sur son site un questionnaire thématique. Des questionnaires thématiques.

Vous pouvez en remplir un. Vous pouvez tous les remplir. Chaque questionnaire est une opinion. Et ça vous permet de le remplir quand vous voulez.

160

Il est possible aussi d'acheminer son opinion ou son mémoire jusqu'au 28 février. C'est important. Monsieur Bourke l'a dit rapidement, tous les supports sont acceptés. Il suffit d'utiliser le formulaire de transmission disponible sur le site.

165

commissaires. Plusieurs séances sont prévues. Vous les voyez affichées à l'écran. Et il est cependant extrêmement important de retenir qu'il faut s'inscrire pour présenter devant les commissaires au numéro affiché... qui va s'afficher dans un instant.

Enfin, vous pouvez venir nous présenter directement votre opinion à nous, les

170

Et si vous aviez la gentillesse de nous envoyer votre mémoire ou votre opinion à l'avance si possible, pour qu'on puisse en prendre connaissance. La date limite pour s'inscrire, c'est le 13 février.

En général, les présentations se font en personne, mais c'est tout à fait possible de présenter son opinion par téléphone ou par Zoom. C'est possible autant également de participer de manière anonyme. Dans ce cas, au moment où vous allez vous inscrire, il faut le mentionner. Seulement le prénom va apparaître et la personne qui présente ne sera pas filmée directement.

175

Afin de favoriser la participation de tous, en particulier les personnes en situation d'itinérance, l'OCPM a prévu, pour le 19 février, une séance sans rendez-vous de type micro ouvert. Cette séance s'adresse aux citoyens uniquement. On invite les organismes à utiliser les quatre séances déjà indiquées. Mais bien sûr, un organisme peut venir à la séance du 19 pour accompagner une personne. Cette séance ne sera pas filmée, elle sera enregistrée pour des fins de transcription seulement.

180

Ensuite, nous allons analyser les opinions, nous allons rédiger notre rapport et des recommandations, et le président de l'OCPM va soumettre notre rapport à la mairesse de la Ville, rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard.

Je vous ai dit beaucoup de choses. Si jamais vous avez des questions, le personnel de l'OCPM est extraordinaire, dirigez-vous vers eux pour voir comment vous souhaitez contribuer.

Nous allons maintenant procéder à la présentation des représentants de la Ville de Montréal. Je vous rappelle, messieurs, dames, que vous avez trente minutes pour votre intervention et je vous demande de vous présenter en précisant votre titre. À vous la parole, c'est parti.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR, directrice par intérim, Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Merci beaucoup de... en fait, de cette occasion de venir vous parler aujourd'hui pour cette conversation qui est très, très importante. D'abord, mon nom, c'est Marie-Josée Meilleur. Je suis directrice au Service de la diversité et de l'inclusion sociale à la Ville de Montréal.

M. NICOLAS PAGOT, chef de division, Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Bonjour à tous. Nicolas Pagot, je suis chef de division au Service de la diversité et de l'inclusion sociale à la Ville de Montréal.

M. LAURENT DYKE, conseiller stratégique en itinérance, SPVM :

Bonjour, tout le monde, je suis Laurent Dyke, je suis le conseiller stratégique en itinérance pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

Donc, comme je disais tantôt, c'est une conversation qui est vraiment importante, donc, on est très, très contents et contentes d'être ici parmi vous. C'est aussi probablement un des soirs les plus froids qu'on a connus jusqu'à maintenant à Montréal. Donc, quand même, être conscients et conscientes qu'il y aura des gens qui vont dormir ce soir à l'extérieur, qui seront dans des situations très, très vulnérables.

215

190

195

200

205

Et aussi, donc, beaucoup de personnes qui vont aussi travailler pour essayer d'assurer le plus grand accès, autant au niveau des organismes communautaires de la ville, du service de réseau de la santé. Il y a quand même beaucoup d'actions qui se font, là, donc je voulais quand même juste le nommer en cette soirée.

225

On a des collègues, aussi, d'autres services et d'autres arrondissements qui sont avec nous ce soir. Donc, dépendamment des questions que vous aurez, ils pourront venir apporter des précisions pour s'assurer qu'on puisse répondre à vos questions le plus juste possible.

Donc, ce soir, en termes d'introduction, bien, vous le savez, Montréal, comme les autres grandes villes canadiennes nord-américaines, on fait face à plusieurs enjeux qui touchent autant le logement, la crise du logement, l'augmentation du coût de la vie, etc., qui viennent en fait accentuer le nombre de personnes vulnérables qui sont dans l'espace public.

230

Les ressources dédiées pour les personnes en situation d'itinérance sont vraiment, donc, essentielles pour réduire l'itinérance, mais pour aussi répondre aux besoins de base des personnes qui sont vulnérables et favoriser leur inclusion.

235

La plupart des gens sont d'accord que les services, ils sont nécessaires, mais souvent, c'est l'emplacement de ces services qui fait difficilement consensus. On l'a nommé plus tôt, l'itinérance, c'est très large, et vraiment, c'est important de rappeler que la consultation d'aujourd'hui, de ce soir, porte vraiment sur les conditions de succès dans l'implantation des ressources en itinérance et non sur l'ensemble du dossier de l'itinérance.

240

Donc, ce qu'on vous propose comme plan pour la soirée... Oui, c'est vrai, je n'ai pas fait ça.

245

Donc... On a trente minutes, donc on va y aller rondement pour plus... un contexte, expliquer un peu les ressources, donc, de quoi on parle quand on parle de ressources dédiées pour l'itinérance, et tout ce qui touche la responsabilité collective.

Et ensuite de ça, on va se garder un bon moment pour... Notre objectif, c'était vraiment de venir mettre au jeu, avec vous, des pistes d'action qu'on veut proposer, et puis de voir la discussion qu'on pourrait avoir autour de ces pistes-là. Donc on va se garder ce moment-là.

255

tous et toutes au même niveau. Évidemment, on vous invite aussi à consulter les documents qui sont sur le site de l'OCPM si jamais vous aviez besoin d'informations supplémentaires.

Alors, en termes de contexte, on va faire un bref portrait. L'idée, c'est seulement qu'on soit

260

Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes en situation d'itinérance a évidemment augmenté de façon importante. Et on le sait, l'itinérance, elle est intrinsèquement liée à d'autres enjeux sociaux qui touchent la pauvreté, l'augmentation du coût de la vie, la crise du logement.

Quand a eu lieu le dénombrement, donc, c'était en octobre 2022. Dans les résultats qui ressortaient, on parlait quand même d'une augmentation de 33 % du nombre de personnes en situation d'itinérance entre 2018 et 2022. Et 47 % des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, en fait, se retrouvent à Montréal.

265

Donc on parle d'à peu près 4 700 personnes et ça, c'était en 2022. À ce moment-là, c'était 800 personnes qui étaient pour dormir dehors en cette soirée d'octobre, et on sait que dormir dehors a un effet sur la santé des gens, un effet sur l'espérance de vie des personnes.

270

Plus de la moitié des personnes ont aussi rapporté à ce moment-là des problèmes de santé mentale, des problèmes de consommation de substances ou bien des enjeux de santé qui étaient aussi liés.

275

Et on sait que selon les observations des gens sur le terrain, la situation s'est vraiment dégradée depuis 2022. Et donc on vient d'arriver en 2025. Alors c'est évident que comme Ville, cette situation-là nous inquiète beaucoup. Puis, on sait qu'elle a des effets qui sont très importants dans les secteurs et dans les quartiers de la ville.

M. NICOLAS PAGOT:

280

Merci Marie-Josée. Avant de débuter, ce qui est important, c'est de se rappeler que cette consultation, elle est circonscrite à certains types de ressources. On va vous les présenter, on va prendre le temps de les nommer, ces types de ressources, mais il est essentiel de se rappeler qu'une ressource en itinérance, ça ne permet pas seulement l'accès à un hébergement. C'est plutôt une variété de services qui sont offerts à des personnes en situation de vulnérabilité, tant au niveau de rejoindre ces personnes-là pour leur permettre, notamment, d'avoir accès à un système de santé, à des soins de santé.

290

285

Ce sont aussi des services, on va dire, qui sont offerts en inclusion sociale et en réinsertion pour leur permettre un cheminement personnel, professionnel pour leur permettre de se réinsérer, soit sur le plan professionnel, soit sur le plan de l'hébergement, dans un tout, dans un continuum.

295

Enfin, on se rappelle que l'existence de ces ressources est aussi une alternative à l'espace public. Ces ressources offrent des services qui permettent d'accueillir ces gens et qui leur permettent de trouver une alternative à la rue, de se retrouver dans la rue durant toute la journée ou durant toute la soirée ou la nuit.

300

Je le nommais tout à l'heure, la consultation est circonscrite à quatre types de ressources. Ces ressources, on va prendre quelques minutes pour vous les présenter puisque ça vient baliser la consultation.

305

On parle des services d'hébergement d'urgence et de transition, ce qu'on appelle parfois dans notre langage les refuges d'urgence ou de transition.

À Montréal, il y a environ 26 services d'hébergement et de transition qui sont répartis dans plusieurs arrondissements, environ 10 arrondissements qui accueillent des services d'hébergement et d'urgence.

Parallèlement, on a aussi des haltes-chaleur ou des haltes-répit qui sont présentes, notamment dans ces moments de grand froid qu'on connaît actuellement, et qui permettent d'accueillir les gens et de leur offrir un répit à la rue, qui leur permet de leur offrir un espace chauffé, un espace où sont servies certaines collations et un espace pour passer la nuit, la soirée ou parfois la journée.

315

À côté de ça, on a les centres de jour et les centres de soir, des éléments essentiels quand on parle du cheminement de réinsertion des personnes. Ces centres de jour et centres de soir offrent différents services d'inclusion sociale, des services alimentaires, des services sanitaires pour répondre aux besoins de base des personnes.

320

Mais ces centres de jour et centres de soir offrent aussi les services de réinsertion via le logement ou via des mesures de réinsertion socioprofessionnelles. Au niveau de Montréal, au niveau des centres de jour et de soir, on en compte environ 30 sur l'ensemble de Montréal.

325

Enfin, je terminerai aussi... Une dernière ressource qui fait partie de l'objet de la consultation, qui est un service qui va se développer, au printemps prochain notamment, pour laquelle la Ville a annoncé deux projets pilotes, qui sont les habitations modulaires temporaires avec accompagnement.

330

Ces habitations modulaires, c'est un service qui est offert pour des personnes qui sont stabilisées, mais qui sont dans l'attente d'accéder à une offre de logement, quelle qu'elle soit, et qui permettent, justement, d'offrir un lieu à la personne pour cheminer et pour pouvoir justement avoir accès à une offre de logement.

335

Ce qui est important au-delà de ces quatre ressources, c'est que j'attire votre attention sur deux constats qui sont essentiels. On le voit, il existe à Montréal des dizaines de ressources dans plusieurs arrondissements. Et quand on parle de ces dizaines de ressources, une grande majorité, on n'en entend jamais parler puisqu'il n'y a pas de problème de cohabitation autour de ces ressources-là.

C'est une réalité, il y a des ressources qui existent depuis plus de 100 ans, qui sont à Montréal, qui sont inscrites comme un voisin à part entière dans le quartier. On a conscience qu'il y a des ressources pour les quelles, ces dernières années, ont été implantées, ont créé justement des enjeux de cohabitation et c'est ce qui nous réunit au jour d'aujourd'hui aussi, qu'on souhaite pouvoir regarder, déposer des perspectives d'action.

345

Le deuxième constat que j'amène, ma collègue en a parlé tout à l'heure. L'itinérance a augmenté à Montréal, c'est préoccupant. Elle a augmenté au Québec. Et on voit que le nombre de ressources a augmenté aussi à Montréal. On a doublé les services d'hébergement d'urgence et de transition. Malgré cela, ça ne permet pas de répondre aux besoins des personnes qui sont, au jour d'aujourd'hui, encore dans l'espace, encore dans la rue et qui passent parfois des soirées ou des nuits dans l'espace public.

350

Donc c'est une réalité, c'est-à-dire... On augmente les ressources, mais il y a encore des besoins. On sait qu'il va falloir développer encore de nouvelles ressources, quelles qu'elles soient, justement, dans la nomenclature que je vous ai présentée.

355

Puisqu'il manque des ressources pour répondre aux besoins grandissants, comme je viens de vous le dire, il faut en développer. On se rappelle que ces ressources sont opérées par des organismes communautaires qui embauchent des professionnels pour accompagner ces personnes-là, pour les accueillir et pour les accompagner dans leur cheminement.

360

Chaque organisme communautaire, il est autonome par définition. Il est autonome aussi dans l'identification d'un local, d'un espace pour accueillir et déployer un service. La Ville de Montréal, on agit en soutien. On va soutenir les organismes dans la recherche de ces locaux, dans l'identification, mais aussi dans des éléments très techniques, qu'on parle de zonage, qu'on parle d'urbanisme, qu'on parle de choses très critères, justement, on va accompagner les organismes dans ces domaines-là.

365

Pour identifier un local, plusieurs éléments doivent être pris en compte. Et ces éléments-là, on les nomme, on le voit à l'écran, on parle de zonage, on parle de taille des installations, on parle

d'accès aussi aux services. Il faut qu'il soit à proximité, justement, en termes d'accessibilité, et un environnement aussi physique, l'écosystème autour de la ressource.

Ce qui est important, au-delà de tous ces critères, ce qu'on veut tous conjointement et la Ville, c'est de tendre vers une acceptabilité sociale de ces projets-là. Que ces projets s'inscrivent à part entière dans leur quartier, justement, comme voisins, dans un espace résidentiel et commercial.

Ce qui est important, c'est plus qu'on met de contraintes... On ne va pas se mentir, plus on rajoute ces critères-là, plus on complexifie la recherche de locaux et d'espaces, justement, qui permettent de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, et plus on retarde l'émergence de nouvelles ressources potentielles.

Nonobstant tout ça, on a conscience, comme on l'a dit tout à l'heure, qu'il peut parfois avoir des enjeux de cohabitation. L'arrivée d'une ressource peut créer de l'insécurité pour nos citoyens logés, mais aussi pour nos citoyens non logés, justement, qui peuvent ressentir une certaine forme d'insécurité.

On le sait que justement, ce partage de l'espace public, ça peut provoquer des tensions qui sont souvent reliées au fait que les personnes utilisent un même espace, parfois de façon différente. C'est de gérer ces tensions, ces craintes. Elles ont souvent été nommées lors des rencontres citoyennes, lors des rencontres avec les citoyens.

On le sait, on parle de comportements, parfois, qui peuvent être agressifs, de comportements, parfois, intimidants. On parle de la question de la consommation d'alcool, de drogue, qui peut générer de l'insécurité. On parle aussi de tout ce qui est les nuisances sonores, les attroupements et de tout ce qui est, on va dire, les nuisances en termes de déchets, de matériel à la traine ou autre pour lequel collectivement on peut travailler ces enjeux-là et faire mieux.

Je terminerai sur cette partie pour dire que... Je le ramène, je le repose. Ce qu'on a dit tout à l'heure, vous voyez. Des dizaines d'organismes communautaires. Généralement, ça se passe bien. Dans des situations, c'est plus compliqué, et c'est là qu'on doit le travailler.

400

395

375

380

385

Lorsque des enjeux surviennent, cependant, il faut avoir conscience que ça provient généralement de l'absence de réponses pour des personnes qui se retrouvent dans l'espace public, soit de l'absence de logement, soit de l'absence de services d'hébergement d'urgence, de transition ou de ressources. Donc, on ne néglige pas le sentiment d'insécurité. On doit le travailler ensemble pour, justement, répondre à ces enjeux de cohabitation.

410

Au niveau de l'itinérance, on le resitue souvent, c'est une responsabilité qui est collective et partagée. Les enjeux qui entourent l'itinérance, ça dépasse largement le seul et unique champ de compétences municipal. Bien que cela soit très complexe à expliquer, je vais prendre quelques secondes pour délimiter le champ d'action et pour bien comprendre les limites de l'action municipale dans le dossier de l'itinérance.

415

La Ville ne peut pas agir seule. Il y a différents paliers gouvernementaux qui ont des rôles et des responsabilités. Le fédéral, le provincial et le municipal. Il y a certaines compétences qui sont très claires, qu'on ne remet pas en cause. La santé et les services sociaux, on le sait que c'est au niveau provincial. La question de l'occupation du domaine public, des nuisances, on sait que c'est une responsabilité municipale.

420

Il y a d'autres responsabilités, je dirais que c'est beaucoup moins clair, beaucoup moins... Je dirais que ça nécessite des discussions constantes. Par exemple, en effet, l'intervention dans l'espace public pour des personnes qui sont en situation de crise. Un des exemples qui sont sujets à discussion.

425

En permanence, la Ville doit néanmoins respecter ses compétences légales qui sont inscrites, vous le savez, dans la charte de la Ville de Montréal et métropole du Québec. Cependant, nonobstant nos champs de responsabilité, on le voit à l'écran, ce qui est essentiel de nommer à travers ça, c'est que ça nécessite une collaboration de chacun des paliers gouvernementaux avec les organismes communautaires, avec le milieu, avec les communautés pour lesquelles, justement, on pense que collectivement on a un rôle à jouer.

Cependant, une ville telle que la Ville de Montréal ne peut pas... ne peut pas prendre l'entièreté du dossier de l'itinérance, ça va au-delà de ses compétences municipales et on est tributaire d'autres paliers gouvernementaux pour lesquels on a du travail à faire en collaboration ensemble.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

Donc, la Ville, ça fait quand même plusieurs années qu'on travaille sur le dossier de l'itinérance. Mais comme on l'a nommé tantôt, comme le portrait change, comme la situation évolue, alors à la Ville, on évolue aussi dans nos façons de faire, dans les différents projets, programmes qu'on met en place.

Ce soir, ce qu'on veut faire, c'est vraiment mettre au jeu une première proposition, probablement imparfaite, mais de ce qu'on pense qui sont des conditions de succès pour l'intégration de ressources dans les quartiers.

Ce qu'on souhaite, c'est vraiment, tout au long de cette consultation, pouvoir échanger, pouvoir vous entendre, dans une optique de venir bonifier, modifier, effacer, recommencer, changer ce qu'on va vous présenter, mais vraiment, à l'issue de cette démarche de consultation.

Comme Nicolas l'a nommé tantôt, le positionnement de la Ville, il s'appuie évidemment sur les propres leviers que la Ville possède. Mais il s'appuie aussi sur les leviers que les partenaires possèdent. Parce que, comme on l'a nommé, on ne peut pas agir seul sur cet enjeu.

Juste pour placer la suite de la discussion, on va vous présenter les deux fronts sur lesquels la Ville peut agir. Ensuite de ça, trois principes sur lesquels on s'appuie comme organisation pour agir. Puis six pistes d'action. On voulait juste que vous ayez la logique en tête.

Alors, quand on parle des fronts sur lesquels la Ville agit, en fait, on a une capacité dans tout ce qui touche la poursuite de la collaboration avec les partenaires, incluant le gouvernement du Québec, pour bonifier les services en itinérance dans l'ensemble des arrondissements.

440

435

445

450

455

On vient aussi travailler pour renforcer nos propres actions qui visent la cohabitation sociale, la sécurité de toutes les personnes et le partage de l'espace public. Donc c'est vraiment sur ces deux fronts-là qu'on vient agir.

470

qu'on fait. Donc le premier, c'est l'équité sociale et territoriale. En fait, c'est un principe qui va être présent dans notre prochain plan d'urbanisme et de mobilité, qui a été d'ailleurs en consultation l'automne dernier.

Ensuite, on a trois principes, comme je l'ai nommé tantôt, qui viennent vraiment guider ce

475

Ce qu'on vient faire... La logique, en fait, c'est de venir travailler à réduire les inégalités, à réduire les discriminations, les éliminer, et améliorer la santé de la population pour assurer son bienêtre par l'aménagement du territoire.

L'autre élément, c'est de venir travailler sur tout ce qui est les conditions d'accès, donc s'assurer que les personnes, dans leur environnement, sur leur territoire, ont accès aux biens, aux services collectifs, autant le transport, autant des espaces verts, etc.

480

Quand on regarde cette logique-là, en fait, en itinérance, ce que ça veut dire, c'est de développer et de répartir des ressources dans l'ensemble des arrondissements.

485

Ce qu'on souhaite, c'est vraiment intégrer les ressources dans les quartiers, parce que ça facilite la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance, de un, parce qu'ils sont près des services complémentaires, mais aussi parce qu'ils sont à proximité de leur réseau naturel qui vient les soutenir. Donc ça, c'est notre premier principe.

490

Le deuxième, c'est l'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance. Donc, l'objectif, c'est vraiment de renforcer la participation sociale des personnes en situation d'itinérance dans la prise de décision des éléments qui les concernent.

Donc, ça veut dire de ne pas décider pour eux. Donc, considérer les préoccupations des personnes en situation d'itinérance au même titre qu'on considère les préoccupations des personnes logées, c'est très important.

495

Et là-dessus, en fait, on salue les efforts qui ont été faits par l'OCPM pour vraiment être capable d'entrer en relation avec les personnes en situation d'itinérance pour qu'on puisse entendre leur voix.

500

Le troisième, c'est vraiment la collaboration de toutes les parties prenantes, donc tout ce qui touche la coordination efficace des actions avec les différents partenaires. Elle est essentielle, parce que c'est comme ça que ça permet d'avoir un impact qui est structurant en itinérance, et un plan complet de communication et cohabitation sociale lors de l'implantation des ressources.

505

Donc ça se trouve à être vraiment les trois principes sur lesquels on s'appuie comme organisation.

M. NICOLAS PAGOT:

510

De ces trois principes qui viennent d'être présentés découlent six pistes d'action qu'on vous présente ce soir, qui sont issues du document de positionnement. Dans ces six pistes d'action, la première est ce qui a trait à la résolution collaborative des enjeux de partage de l'espace public, des enjeux de cohabitation.

515

L'approche, on veut développer une approche de sensibilisation. On veut consolider, pardon, une approche de sensibilisation et de médiation pour à la fois améliorer la cohabitation sociale de l'ensemble des personnes tout en prévenant la judiciarisation des personnes les plus vulnérables.

520

Ce qu'on met aussi sur la table, notamment comme piste d'action pour atteindre cette résolution collaborative, c'est de pouvoir développer l'équipe EMMIS. Donc, l'équipe EMMIS, c'est

l'équipe mobile en médiation et en intervention sociale. C'est une réponse sociale municipale immédiate, ponctuelle et non urgente sur des enjeux de cohabitation sociale.

525

La perspective est de pouvoir faire un déploiement dans les 19 arrondissements au courant de l'année 2025. Actuellement, l'équipe EMMIS est présente sur quatre arrondissements.

530

Parallèlement, on le sait que lors des consultations sur la route, beaucoup de citoyens, lors des rencontres citoyennes, nous disaient : « On appelle qui? Comment on fait? » Dans cette perspective-là, en 2025, on souhaite pouvoir développer et ouvrir, la centrale d'appesl pour la population, justement, pour traiter de ces enjeux de cohabitation et qu'elle puisse être reliée à l'équipe EMMIS.

535

Parallèlement, la Ville, on soutient financièrement des projets qui sont portés parfois par les organismes communautaires, des projets de travail de milieu, de médiation ou de cohabitation pour lesquels justement, on veut pouvoir les consolider et continuer à travailler avec les organismes communautaires pour pouvoir, justement, travailler conjointement ensemble, dans une logique collaborative au niveau du partage de l'espace public.

540

La deuxième piste d'action est tout ce qui a trait à la sécurité. On parle de présence de sécurité accrue. Sans cette perspective-là, ce qui est essentiel, c'est l'établissement de relations positives entre notre corps policier et les populations, quelles qu'elles soient.

545

Quand on dit des interactions positives, ça nécessite des interactions régulières axées sur une participation à la vie de quartier via des communications ouvertes. Ce dont on est persuadés, c'est que comme piste à prendre en considération, c'est que les besoins peuvent être différents d'un quartier à un autre, d'un secteur de vie à un autre, et on est persuadés que, justement, de définir un plan d'action avec nos postes de quartier qui soit adapté aux réalités de chaque secteur et aux préoccupations des citoyens logés et non logés pourrait être un facteur gagnant dans l'atteinte de cette piste d'action.

Le troisième élément, c'est de continuer à penser qu'il est nécessaire de développer une offre de service variée en itinérance. On l'a dit tout à l'heure, il faut continuer à offrir des services qui permettent de répondre aux besoins de base de nos personnes en situation d'itinérance, de nos personnes les plus vulnérables de la société.

560

Ces services ont un impact majeur sur l'interaction des personnes en situation d'itinérance avec le voisinage, puisque c'est une alternative aussi à l'espace public, comme on l'a dit. Mais audelà de ça, ces centres de jour, ces centres de soir, ces ressources offrent aussi des mesures de réinsertion. Et on veut travailler, via ces mesures de réinsertion, à démystifier ce que c'est que l'itinérance.

565

Il y a des beaux projets qui sont mis en place, qui permettent de travailler, justement, sur cet... À faire en sorte qu'une ressource soit un voisin dans un quartier. Je donne un exemple : des projets de travail alternatif payé à la journée de type TAPAJ, et d'autres projets qui sont portés par des organismes communautaires qui permettent l'embellissement d'un quartier, qui permettent de participer à la quiétude d'un quartier et à des relations saines de voisinage.

570

La quatrième piste, c'est au niveau... Alors je préciserais, c'est l'engagement... Quand on parle d'engagement communautaire, on veut dire l'engagement de l'ensemble de la communauté, et des communications qui sont transparentes.

575

Pour ça, on le sait que quand une ressource arrive dans un secteur, il est important de se parler. Il est important d'utiliser les leviers tels que les comités de voisinage, tels que les sociétés de développement commercial, ou autres, pour travailler, justement, sur l'implantation, sur l'accueil de la ressource et sur les conditions gagnantes pour implanter une ressource.

580

Il y a des actions qui ont été mises en place ces dernières années qui sont souvent des facteurs de réussite pour lesquels on a lieu de s'inspirer et de les développer. On parle de comités de bon voisinage qui ont été mis en place lors d'arrivées de ressources. On parle de rencontres citoyennes, on parle de portes ouvertes qui ont été portées par des organismes communautaires pour ouvrir justement la porte de leurs ressources. On parle parfois de marche exploratoire pour

identifier tout ce qui peut créer de l'insécurité en termes d'éclairage public, en termes de différents leviers, justement, de différents éléments à prendre en compte.

585

Le cinquième élément, piste d'action, c'est tout ce qui a trait à la gestion de l'espace autour des ressources en itinérance. On l'a dit tout à l'heure, une des craintes, aussi, c'est tout ce qui est en lien avec le ramassage des déchets, tout ce qui est l'accumulation.

590

Il y a plusieurs aspects qui sont à considérer en fonction de la situation. On l'a dit, l'éclairage, la fréquence de ramassage des déchets, l'accès à des toilettes et à de l'eau, de mesures pour essayer de limiter des bruits extérieurs. Donc, c'est vraiment de réfléchir conjointement à un aménagement urbain à proximité des ressources qui permet de répondre aux besoins de tous.

595

Enfin, la dernière piste d'action essentielle pour laquelle, je disais, qu'on a tous appris ces dernières années, c'est un suivi régulier, une évaluation des impacts. C'est important, en effet, de se parler, d'avoir des communications transparentes lors de l'implantation. Mais il est important d'évaluer les impacts, on va dire, positifs, d'une ressource dans un quartier parce qu'on est persuadés que ça a des impacts pour les personnes accueillies, mais aussi justement dans la vie de quartier, mais aussi les impacts négatifs.

600

De se dire, tiens, quelques mois après l'implantation, quels sont les indicateurs, quels sont les impacts qui nuisent au sentiment de sécurité et de bien-être et de quiétude du quartier? Où quels sont les impacts positifs qui ont permis, justement, de faire évoluer et d'accueillir, d'implanter favorablement une ressource?

605

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

610

En conclusion, ce qu'on souhaite, c'est que chaque personne en situation d'itinérance ou de vulnérabilité puisse avoir accès dans son quartier à des services qui sont adaptés, des services qui sont de qualité, adaptés à ses besoins, et tout ça dans des quartiers où toute la population va aussi se sentir en sécurité et avoir une bonne qualité de vie.

J'attire votre attention sur... La Ville, elle a la responsabilité, en fait, de desservir tous les Montréalais et toutes les Montréalaises, peu importe leurs conditions. Donc, plus la tension, plus la polarisation entre les personnes logées et les personnes non logées elle est grande, plus ça se trouve à être difficile à concilier. Mais on a cette responsabilité-là comme organisation.

620

Donc on vous remercie, puis on va être là pour répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

625

Merci beaucoup à tous les deux. Avant de terminer, rapidement, je vais demander à mes collègues commissaires, est-ce que vous avez une question à poser à nos interlocuteurs de la Ville?

Mme JUDY GOLD:

Moi, j'ai une question.

630

LA PRÉSIDENTE :

Judy, O.K.

Mme JUDY GOLD:

635

Merci beaucoup pour votre présentation, d'abord.

640

Vous avez mentionné que le mandat octroyé à l'OCPM est circonscrit aux ressources considérées dans cette consultation. Alors, je vous demande pourquoi, dans le cadre de cette consultation, la Ville a-t-elle décidé de ne pas consulter la population sur l'enjeu de la cohabitation aux abords des sites de consommation supervisée?

M. NICOLAS PAGOT:

Merci. Vous m'entendez? Merci beaucoup pour la question.

Par rapport aux sites d'injection supervisés, ce qui est important de se ramener, c'est que ça appartient au réseau de la santé. Ce sont des services qui sont offerts à l'intérieur même de ressources. On parle de services de santé pour lesquels la Ville n'a aucun champ de compétence, aucune action possible à ce niveau-là. Cependant, ce qui est important aussi de délimiter, c'est dans les services d'injection supervisés, lors de l'implantation, il y a une liste de critères pour lesquels ils doivent aussi, justement, respecter, et notamment les questions aussi d'acceptabilité.

655

645

650

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

660

Mme JUDY GOLD:

Merci, merci.

LA PRÉSIDENTE :

665

Denis? Monsieur Leclerc.

M. DENIS LECLERC:

670

Juste pour préciser, dans votre piste d'action 2, au niveau de la sécurité accrue, vous faites référence, entre autres, à la prévention des désordres, à la présence policière pour des problématiques locales ou des relations positives et significatives avec les populations.

675

Qu'en est-il des éléments de sécurité pour les personnes elles-mêmes en situation d'itinérance qui, comme on le sait, sont elles-mêmes, étant dans la rue, des personnes qui vivent

des très grands enjeux de sécurité? Est-ce qu'il y a des actions qui sont plus ciblées dans cette piste-là, de la sécurité accrue?

LA PRÉSIDENTE :

680

Je pense que monsieur Dyke, c'est dans votre cour.

M. LAURENT DYKE:

685

Oui, effectivement. En fait, je voudrais vous dire que le Service de police de la Ville de Montréal, lorsqu'elle fait sa prévention, elle la fait autant au niveau des citoyens dormeurs qui ont une habitation que les citoyens, évidemment, qui sont à l'extérieur. Notre prévention, évidemment, se fait beaucoup par nos policiers patrouilleurs à pied qui ont une belle relation, à tout le moins, qui tentent d'avoir des liens de confiance avec la population itinérante à la rue.

690

Et c'est dans ces interactions-là que justement, ils arrivent à les informer, à comprendre les enjeux qu'ils ont, et à les inciter, dans certains cas, lorsqu'ils sont victimes eux autres mêmes, de pouvoir porter plainte. Et c'est dans cette relation qui prend du temps, dans beaucoup de cas, on arrive à avoir la collaboration des personnes en situation d'itinérance de porter plainte contre leur agresseur et d'autres personnes, évidemment, qui pourraient commettre des sévices, nécessairement.

695

LA PRÉSIDENTE:

700

Merci.

M. DENIS LECLERC:

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'ai une brève question. Vous parlez, à un moment donné, à la toute fin, de l'importance des suivis des impacts et des données sur les actions qui sont déployées. Qui ferait ça, ce suivi-là?

Madame Meilleur, monsieur Pagot? Tirez au sort.

M. NICOLAS PAGOT:

715

710

La balle est passée. Qui ferait ça? Très bonne question. Je ferai référence à ce qu'on disait plus haut, tout à l'heure. On disait que c'est important pour que l'implantation soit réussie, qu'il y ait des instants, justement, où l'ensemble de la communauté siège.

720

On parle des citoyens, des commerçants, des organismes communautaires, la Ville, la santé et d'autres parties prenantes potentielles. Mais ce sont ces gens, ces personnes-là, justement, qui sont les plus outillés pour venir justement définir c'est quoi des indicateurs de réussite, c'est quoi les impacts souhaités.

725

Quand on parle de comité de bon voisinage par exemple, c'est quoi qui est important, justement, dans le sentiment de sécurité pour les personnes logées, mais aussi non logées.

730

Donc ça pourrait être rattaché, justement, et on l'avu dans des expériences, à ces instances qui seraient mises en place, justement, qui regroupent différentes parties prenantes de la communauté locale.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc ca serait fait sur une base locale et non pas régionale dans votre perspective?

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

740

745

En fait, ça pourrait être fait de façon régionale aussi. En fait, je pense que ce qu'on nomme, c'est qu'au niveau du choix des indicateurs, de travailler avec les organismes, en fait, de travailler avec les gens qui sont les plus près du terrain va nous aider à avoir des bons indicateurs. Après ça, la mesure et tout ça, ça pourrait être quelque chose qui pourrait être plus régional.

LA PRÉSIDENTE :

Laissé à un grand fonds, quelque part. O.K.

750

Merci de vos réponses courtes et précises. Nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous serons de retour pour la partie questions et réponses qui va vous occuper. Si c'est déjà fait, je vous invite à vous inscrire au registre si vous avez des questions. Donc, le registre à l'accueil, ici, et pour les gens en ligne, la procédure pour poser vos questions va apparaître à l'écran dès le début de la pause. Alors de retour dans 15 minutes, merci de votre attention.

755

PAUSE

760

LA PRÉSIDENTE :

En salle ou en ligne, c'est donc le moment de poser vos questions concernant la consultation sur l'itinérance et la cohabitation sociale. Et j'espère que vous le ferezen grand nombre.

765

Alors, nous sommes la Commission, et nous sommes en présence des représentants de la Ville de Montréal qui viennent de présenter la vision de la Ville concernant la consultation. Ils sont prêts à répondre à vos questions.

Donc, je vous rappelle quelques consignes. Vous avez le droit de poser deux questions. Les gens de la salle vont être appelés au micro dans l'ordre où ils se sont inscrits au registre, et en alternance avec ceux et celles qui nous écoutent en ligne et qui veulent poser des questions. Les gens en ligne ont deux options pour nous joindre, soit au téléphone en composant le 438-809-7799, ou, évidemment, en visio, pour ceux et celles qui nous écoutent sur le site de l'OCPM, vous cliquez sur le lien Zoom qui se trouve dans Liens et documents à droite de votre écran.

775

Les consignes pour les appels et pour la visio vont apparaître régulièrement à l'écran. Merci d'être patients. Ça se peut que, si tout à coup on est très nombreux, il se peut que l'attente dure quelques minutes.

780

If you would like to address your two questions in English to the commissioners, you are welcome to do so either in person, or by phone or by Zoom. You just need to follow the instructions on the screen.

785

Je vous demande s'il vous plaît de limiter vos préambules à ce qui est indispensable à ce qu'on comprenne le contexte de vos questions. Ce n'est pas, vous savez, le moment des auditions ce soir, d'opinions, par exemple, mais c'est le moment d'entendre vos questions et les réponses de la Ville de Montréal.

790

Ce soir, c'est important de comprendre qu'on n'est pas ici pour débattre ou pour convaincre, mais pour s'informer. Alors s'il vous plaît, soyez très respectueux, constructifs dans vos propos. Il n'y aura aucune violence verbale qui sera tolérée ce soir. Et si jamais ça devait se produire, les techniciens en régie vont fermer les micros, mais je suis confiante qu'on n'ira pas là.

Pour les gens de la salle qui sont déjà inscrits au registre, vous avez reçu un numéro. Lorsqu'on vous appelle, prenez place sur les chaises qui sont tout de suite, et on ira en alternance au téléphone et en Zoom.

795

Il faut se réinscrire si on a plus que deux questions pour permettre au plus grand nombre de personnes de passer, alors vous pouvez aller ou retéléphoner pour dire « j'ai encore des

questions ». Lorsque les questions vont ralentir, on va nous annoncer une heure de fermeture du registre.

Alors vous devez, quand vous voulez poser vos questions, vous adresser à nous, les commissaires, et c'est nous qui allons diriger les questions vers les gens de la Ville. Et je veux vous dire que si les personnes de la Ville qui sont ici et celles et ceux qui sont en appui aux trois personnes qui ont présenté ne peuvent pas, ce soir, répondre à une question, ils vont devoir le faire par écrit dans les tout prochains jours, et leur réponse va être déposée au dossier de documentation de la consultation, à une adresse que vous devriez voir à l'écran.

810

805

Si nous n'arrivons pas à permettre à toutes les personnes inscrites de s'exprimer ce soir, deuxième séance de questions-réponses sur Zoom dans deux jours. Jeudi soir, 23 janvier, 19 h, pour les gens qui se seront inscrits et qu'ils puissent poser leurs questions.

Alors sans plus tarder, on débute cette séance de questions et réponses.

815

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

Bonsoir, madame la présidente, alors nous débutons avec les deux premières personnes qui sont de la salle. J'invite Sébastien Boyer à s'avancer au micro.

820

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Bastien.

M. SÉBASTIEN BOYER :

825

Merci. Moi je suis de la ville de Longueuil, puis à Longueuil, il y a un gros problème d'itinérance. À un moment donné, on avait des camps d'itinérants, puis je pense qu'ils les ont démantelés, c'était près d'une école ou d'une église, mais ce n'est pas ça ma question. Est-ce que

la Ville de Montréal a des endroits pour les personnes qui... quand ils démantèlent un camp d'itinérants, est-ce qu'il y a des maisons de chambres pour les accueillir?

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, c'est clair. Qui veut répondre de votre côté? Monsieur Pagot?

835

M. NICOLAS PAGOT:

840

Merci, monsieur Boyer. Par rapport à votre question, ce qui est important, c'est-à-dire, avant une action de démantèlement pour reprendre vos propos, la Ville travaille avec le milieu pour s'assurer, notamment, et aussi avec le réseau de la santé, pour s'assurer, justement, que les personnes puissent être référées à des ressources. Parfois, oui, en effet, ce sont des ressources en termes d'hébergement, parfois d'autres types de ressources.

845

Et ce qui est essentiel dans les réponses qui sont données, c'est qu'il y a toujours, sauf s'il y a des dangerosités pour la personne ou pour autrui, c'est qu'on laisse tout le temps un temps d'intervention. On laisse un temps d'intervention pour s'assurer d'essayer d'accompagner la personne, mais on est aussi dans une logique de volontariat. La personne, il y a du référencement qui est fait, mais elle est volontaire, elle peut prendre ce référencement, ou pas nécessairement.

850

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Boyer?

M. SÉBASTIEN BOYER:

855

Non, ça va être tout.

860 **LA PRÉSIDENTE**:

Ça va être tout? Je vous remercie.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

865

On invite donc Duncan Sanderson à s'avancer au micro. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

870

Bonsoir, monsieur Sanderson.

M. DUNCAN SANDERSON:

Bonsoir.

875

880

LA PRÉSIDENTE :

Vous vous adressez à la Commission.

M. DUNCAN SANDERSON:

Oui. Donc, je trouve que le numéro 3 dans les pistes d'action, donc l'offre de services variés, c'est une bonne piste, mais ça ne me donne pas l'impression qu'il y a un sens d'urgence. Ça ne me donne pas l'impression qu'on voit tenter d'agir rapidement. Donc, ça, c'est un commentaire général.

885

Et associé à ça, je ne sais pas ce que vous avez fait comme travail préalable, mais... Donc une première question, est-ce qu'il y a une identification destrous dans ces services? Est-ce qu'on... en anglais, on a fait un *gap analysis*.

LA PRÉSIDENTE :

895

900

905

910

915

Disons qu'à partir de maintenant, ça fait partie des choses que la Commission évalue. Ce n'est pas encore... Évidemment, nos délibérations ne sont pas commencées, et elles vont s'appuyer aussi sur ce que la population va nous dire. Mais bien sûr que tout ce que nous aurons appris pendant la période de consultation nourrit notre capacité d'analyse. Faites-nous confiance.

Je comprends que vous avez une question à l'endroit de la Ville par rapport à la piste numéro 3. Voulez-vous revenir dans votre PowerPoint ou simplement répondre à monsieur Sanderson, qui dit « je ne sens pas l'urgence ».

M. NICOLAS PAGOT:

Je peux répondre. Revenez sur le PowerPoint. Je vais répondre. Par rapport à la piste numéro 3... Merci beaucoup pour votre question. En effet, la piste numéro 3, c'était de reposer notamment sur une offre de services variés.

Par rapport à la question d'urgence que vous amenez, que vous ne sentez pas la réponse urgente. J'entends ce que vous amenez. On le sait, tout à l'heure, on l'a montré avec ma collègue Marie-Josée qui a parlé de la situation qui nous préoccupe grandement. À Montréal, dans d'autres villes du Québec aussi.

Par rapport à la question de l'urgence, la Ville, on n'est pas le seul responsable. On ne peut pas agir seul dans notre champ de responsabilité. L'implantation de ressources, le financement des ressources d'hébergement d'urgence et de transition, ce n'est pas financé par la Ville, mais financé par le provincial.

Donc on ne peut pas agir seul à ce niveau-là. Il y a eu plusieurs messages d'alarme qui ont montré qu'au niveau de la ville, on se préoccupe... on est en situation, on va dire, de grande inquiétude. Cependant, je vais donner quand même quelques exemples concrets.

Tout à l'heure, on a parlé de la question de l'itinérance, une responsabilité qui est collective et partagée. Une fois qu'on dit ça, ça veut dire beaucoup, mais on peut se dire, mais ça veut dire quoi, concrètement?

925

La Ville a fait le choix devant ce caractère urgent, juste avant les fêtes, d'ouvrir par exemple une halte-chaleur en centre-ville hors de ses champs de responsabilité, directement, en se disant, il y a une situation qui est préoccupante, il y a des gens qui dorment dehors. La Ville est actuellement, au moment où on se parle aussi, a fait le choix aussi de déclencher sa loi de sécurité civile pour implanter justement des haltes-chaleur du fait des grands froids extrêmes.

930

Donc oui, on est présents, on est préoccupés. La situation, oui, vous avez raison, elle est très préoccupante, mais on doit travailler ensemble, collectivement, avec nos collègues de la santé, avec l'ensemble des communautés du milieu. Mais les messages envoyés dernièrement, avant Noël, montrent qu'on est capables d'agir s'il y a une situation qui est urgente et préoccupante pour nos citoyens non logés.

935

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

940

Si je peux ajouter, en fait... Tantôt, on l'a nommé. La Ville est toujours en train de s'adapter à la situation de l'itinérance parce que c'est une situation qui est en mouvement, qui bouge beaucoup. Donc, l'invention, l'implantation d'EMMIS est une mesure qu'on est venus placer, qui n'existait pas, en fait, à Montréal.

945

Ensuite de ça, il y a beaucoup d'actions qui se font, mais elles se font en fonction de différentes situations qui se passent autant dans les arrondissements... Donc c'est un travail de tous les jours, tout ce qui est lié à l'itinérance. Donc le sentiment d'urgence, il est très présent à la Ville. Peut-être que vous ne l'avez pas senti dans la façon dont c'était écrit, là, mais croyez-moi, il est très, très, très présent.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. DUNCAN SANDERSON:

Oui. Donc pour poursuivre avec l'analyse des trous ou les *gaps*. Je comprends que vous faites votre réflexion. Et pour alimenter cette réflexion, est-ce que ce serait utile de faire l'inventaire de projets pilotes qui semblent marcher ailleurs?

Donc, je donne comme exemple le projet, à Hull, d'un terrain de camping pour itinérants en particulier où il y a des règles, les gens doivent s'inscrire et être d'accord pour suivre les règles.

Donc j'espère que vous allez prendre connaissance des projets, les mentionner dans un rapport et les utiliser pour aiguiller votre réflexion sur les trous dans les services.

LA PRÉSIDENTE :

970

955

960

965

Merci beaucoup. Je comprends très bien ce que vous nous avez demandé et nous sommes à l'affût de tout ce qui se passe au Canada, et ailleurs aussi. Merci beaucoup.

Avez-vous peut-être un commentaire là-dessus, les représentants de la Ville? Jusqu'à quel point vous vous laissez inspirer par ce qui se passe ailleurs au Canada?

M. NICOLAS PAGOT:

980

975

Merci, en tout cas, pour l'exemple que vous avez cité. Je dirais que dans tous nos travaux, oui, on regarde ce qui se passe ailleurs, soit au Canada ou ailleurs, je dirais, dans le monde. On s'inspire des bonnes pratiques, mais on a aussi une situation qui est très particulière, aussi, à Montréal, dont il faut tenir compte, justement, en termes, on va dire, aussi, de température, en termes de différents critères et d'éléments à prendre en compte.

Mais je pense que ce qui illustre le mieux votre question, ma collègue en a parlé, c'est EMMIS. EMMIS, c'est arrivé à Montréal, ça a mis quelques années à venir, c'est-à-dire, on a été voir ce qui se passait en Europe, on a été voir ce qui se passait à Paris, justement. À Paris, on a regardé les réponses sociales. Il y a des modèles, qui ne s'appellent pas EMMIS, avec d'autres noms, qui existaient, justement, à Paris et qui existent tout le temps, et on l'a fait à la sauce montréalaise, justement, pour répondre à nos enjeux aussi montréalais.

990

Donc c'est un des exemples. Je prends un deuxième exemple, qu'on est en train de travailler actuellement, qu'on vous a présenté : les habitations modulaires avec accompagnement. Il y a des villes qui ont déjà développé ce type de réponse là, et on le regarde, justement, dans les bonnes pratiques. Qu'est-ce qui a été gagnant? Qu'est-ce qui a été des enjeux, justement, dans l'implantation aussi? Donc oui, on est à l'affût de regarder ce qui se passe hors de Montréal.

995

LA PRÉSIDENTE :

1000

Pour revenir sur l'exemple de monsieur Sanderson, le camping de Hull, on est bien conscient que les campements ne font pas partie de la réflexion concernant l'implantation de ressources en itinérance. Mais sans doute que c'est intéressant d'aller voir du côté de Hull, qu'estce qu'ils ont mis de l'avant pour valoriser un camping pour personnes en situation d'itinérance? Estce que vous le feriez?

1005

M. NICOLAS PAGOT:

Je vais être franc : est-ce que je peux vous demander de reposer la question?

LA PRÉSIDENTE :

1010

Est-ce que madame Meilleur, vous avez entendu la guestion? Allez-y.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

En fait...

LA PRÉSIDENTE :

1020

Parce que ce sont les mêmes conditions climatiques.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

1025

Oui, en fait, puis c'est aussi ce qui ressort du document qui est sorti hier sur les campements, dans lequel il y avait quand même une quinzaine de recommandations.

1030

En fait, à la Ville, on ne considère pas que les campements, c'est la solution. En fait, la solution d'être à l'extérieur. On trouve que ce n'est pas la solution qui est idéale, donc on essaie plutôt de trouver des solutions pour amener les gens à l'intérieur, surtout en hiver, où est-ce qu'on est présentement en termes de température, puis de dangerosité.

1035

On sait que ça existe, on a eu des conversations avec différentes villes qui ont des campements qui ont pris ces stratégies-là. Mais pour présentement, on essaie plutôt de travailler sur des solutions à l'intérieur.

LA PRÉSIDENTE:

Madame Gold?

1040

Mme JUDY GOLD:

Au sujet des campements, j'apprécie ce que vous venez de dire. Toutefois, et nonobstant le rapport du Comité que la Ville a rendu public hier avec des recommandations très intéressantes,

pourquoi la Ville a-t-elle décidé de ne pas consulter la population sur l'enjeu de la cohabitation et des campements?

l'enjeu des ressources avec l'enjeu de campement dans un écosystème?

Autrement dit, est-ce qu'on peut dissocier... Est-ce que vous pensez qu'on peut dissocier

1050

M. NICOLAS PAGOT :

1055

Est-ce qu'on peut dissocier? Non. Parce qu'on parle d'humains, on parle d'humains, qui sont en face de nous, qui sont en situation de vulnérabilité, qui utilisent des ressources, qui sont dans l'espace public. Donc non, on ne peut pas dissocier de cette manière-là.

1060

D'ailleurs, le rapport qui est sorti hier le démontre bien. Les trois premières pistes d'action sont en lien directement, justement, avec ce qu'on a présenté tout à l'heure, l'importance de déployer, de continuer à déployer, d'offrir des ressources dans les secteurs où les personnes sont, justement, et des ressources variées à ce niveau-là donc.

On ne peut pas dissocier les choses, elles sont intégrées. Cependant, on se rappelle qu'au niveau de Montréal, et le rapport l'illustre, que le campement n'est pas une solution en soi. Et qu'en tant que Ville, on ne peut pas être fière, justement, de laisser des personnes dans la rue. C'est pour ça qu'on travaille dans cette visée d'implantation de ressources.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon? Avons-nous une autre question?

1070

1065

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

Oui, certainement. Nous poursuivons au téléphone avec monsieur John Poliquin.

Bonsoir, monsieur Poliquin, je vous écoute. Mais je ne vous entends pas.

1080 Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Monsieur Poliquin, veuillez ouvrir votre micro, s'il vous plaît.

M. JOHN POLIQUIN:

1085

Oui, je suis au téléphone, est-ce qu'on m'entend?

LA PRÉSIDENTE :

1090

Je ne sais pas si vous nous entendez, monsieur Poliquin...

M. JOHN POLIQUIN:

Je fais étoile, est-ce qu'on m'entend en studio?

1095

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, très bien, même très fort. Alors, allez-y, je vous écoute.

1100 M. JOHN POLIQUIN:

Oui, alors ma première question, c'est une question relativement simple, comme telle. On a parlé... on a fait allusion tantôt aux groupes d'intervenants, ce qu'on appelle EMMIS à Montréal.

Oui.

1110

1115

M. JOHN POLIQUIN:

Mais la dernière étude du RAPSIM qui avait fait les commentaires qui disaient que ce n'était pas vraiment... Ce n'était pas la bonne voie à suivre, comme telle. Il y avait des commentaires... J'ai lu rapidement l'étude qui est sortie l'an dernier en 2024, ça ne semblait pas une piste comme telle à développer, si miraculeuse, comme semblent le dire les gens de la Ville. Avez-vous des commentaires là-dessus, des réactions de l'association RAPSIM qui regroupe, je pense, une cinquantaine d'organismes qui traitent de l'itinérance?

1120 LA PRÉSIDENTE :

Mais qu'est-ce que vous avez retenu qui semblait être déficient chez EMMIS?

M. JOHN POLIQUIN:

1125

Ce n'est pas la formule magique, là.

LA PRÉSIDENTE :

1130

O.K.

M. JOHN POLIQUIN:

1135

Je ne pense pas que c'est... Même si on va l'étendre à l'ensemble des arrondissements d'ici la fin de l'année, là, actuellement, ça se concentre dans les trois arrondissements centraux, mais le fait d'étendre ça à l'ensemble de la Ville de Montréal, ce n'est pas évident que ça va être la voie à adopter, comme telle.

1140

Quelle est votre question? Et votre question, c'est?

M. JOHN POLIQUIN:

1145

Bien, c'est ça. Est-ce que c'est une voie, là, quand on a fait allusion à deux ou trois reprises au groupe EMMIS, comme tel, est-ce que c'est la voie que semble proposer l'équipe de la Ville?

LA PRÉSIDENTE :

1150

Parfait. Alors, est-ce... Compte tenu que vous avez dû, bien sûr, lire les documents qui circulent autour d'une évaluation de certains groupes communautaires de l'intervention d'EMMIS jusqu'ici, est-ce qu'il y a des choses qui ont changé dans votre approche et sur lesquelles repose votre détermination d'étendre ce service-là à l'ensemble des arrondissements?

M. NICOLAS PAGOT:

1155

Merci beaucoup pour la question. On va la remettre en perspective aussi de nos pistes d'action qu'on dépose à travers ce document de positionnement. On se rappelle qu'EMMIS, c'est une réponse ponctuelle et immédiate pour répondre à des enjeux de cohabitation sociale, pas nécessairement et uniquement avec une clientèle itinérante, mais pour répondre à des enjeux de cohabitation sociale.

1160

Quand on implante un nouveau projet, on sait que ça peut être décrié, il y a des gens qui sont favorables, d'autres un peu moins. On s'entend que l'essence même d'EMMIS est une réponse sociale avec l'objectif d'éviter toute situation de judiciarisation des personnes les plus vulnérables.

1165

Après, EMMIS ne se prétend pas de répondre à l'entièreté. Par contre, ça s'inscrit dans une complémentarité avec ce qui existe déjà depuis de nombreuses années, par les organismes communautaires, des travailleurs de rue qui interviennent dans une logique aussi davantage

individuelle de référencement. Les équipes de médiation ou de cohabitation de certains organismes aussi, en complémentarité avec une panoplie d'autres réponses. Ce n'est pas seulement cette réponse-là, mais c'est l'entièreté du dispositif, mais c'est une réponse complémentaire.

1175

Et la deuxième chose que je rajoute qui est essentielle en lien avec nos pistes d'action, oui, on parle de l'étendre justement aux 19 arrondissements de la Ville, parce qu'actuellement c'est sur quatre arrondissements, mais en plus, parallèlement, on parle de la centrale d'appels, qui va permettre, aussi, de pouvoir recueillir les préoccupations, les craintes des citoyens et des citoyennes à travers cette centrale d'appels.

LA PRÉSIDENTE :

1180

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Poliquin?

M. JOHN POLIQUIN:

1185

Oui. Oui, mais j'avais une deuxième question. Mais la centrale d'appels, elle existe, c'est le 311, à ma connaissance, là...

LA PRÉSIDENTE :

1190

Est-ce que vous parlez...

M. JOHN POLIQUIN:

...dans les dépliants, dans les choses qu'on mentionne...

1195

LA PRÉSIDENTE :

Je vais m'informer, monsieur Poliquin, pour savoir s'il s'agit d'une autre centrale d'appels ou si c'est toujours le 311 dont on parle. Madame Meilleur?

1200 Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR :

En fait, la centrale d'appels en lien avec EMMIS va être rattachée au 211, et non pas au 311, le 311 étant la ligne pour rejoindre la Ville pour les citoyens et citoyennes, donc, ça sera le 211, ce sera lancé plus tard cette année.

1205

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on a une idée... Vous avez dit plus tard cette année? Le printemps?

1210 Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR :

Je le savais que vous me poseriez cette question-là.

M. NICOLAS PAGOT:

1215

Moi, je propose qu'on pourrait vous revenir sur cette question, parce que c'est prévu en courant 2025, d'ici le 31 décembre, hein, quand on parle de 2025, mais on pourrait vous revenir par la suite.

1220 LA PRÉSIDENTE :

O.K. Par écrit, vous pourriez répondre à cette question.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

1225

Oui.

Vous avez entendu, monsieur Poliquin? Vous aurez la réponse par écrit dans les prochains jours sur le site de l'OCPM.

1235

Vous aviez une deuxième question?

M. JOHN POLIQUIN:

1240

Oui, la deuxième question, c'est concernant les haltes-chaleur dont on a parlé tantôt. On a des exemples, la Ville a ouvert des locaux, une annexe, temporairement. Pour moi, comme j'utilise les transports en commun, je pense que la halte-chaleur, la principale, actuellement, à Montréal, c'est le métro. C'est le métro, peu importe la station, on retrouve des gens un peu partout, couchés soit par terre, sur les bancs quand c'est possible.

1245

Également le CHUM, l'urgence du CHUM, ça a sorti dans les journaux tout récemment, sert aussi... parce que c'est situé au centre-ville, sert de halte-chaleur. Et la troisième, ce sont les bibliothèques, c'est ça. On parle des bibliothèques, la Grande Bibliothèque, à Berri-UQAM, puis les bibliothèques de quartier aussi, les gens vont se réchauffer là, c'est très confortable, il y a des bons fauteuils tout ça, là.

1250

Mais je pense que les haltes-chaleur, c'est ça, ça s'est développé, ça s'est autodéveloppé, ils n'ont pas attendu que la Ville ou d'autres organismes ouvrent des petites haltes-chaleur comme à l'UQAM ou à d'autres endroits pour ne pas les mentionner.

1255

Alors je pense... L'un des membres du conseil exécutif disait dernièrement qu'il ne faudrait pas que le métro devienne un refuge pour les sans-abris. En tout cas, c'est le commentaire qu'il a fait, comme tel, là, ça m'a étonné un peu. Ce n'était pas monsieur Beaudry, mais c'est quelqu'un de l'exécutif qui a fait ce commentaire-là, là...

Et avez-vous une question concernant les haltes-chaleur qui sont ouvertes à Montréal?

1265

1270

1275

M. JOHN POLIQUIN:

Il faudrait sûrement que les bibliothèques soient ouvertes un peu plus... Bien, elles sont ouvertes 7 jours par semaine, mais *extensionner* les heures des bibliothèques. Le métro... Je pense qu'il y a une certaine tolérance qui est faite au niveau de de la population, qui ont recours pour se réfugier. Puis il y a d'autres édifices, Place des Arts pour ne pas la nommer, ou ailleurs. C'est plus difficile, là, comme tel, de trouver un petit coin pour se réfugier, là.

Alors... Les haltes-chaleur... L'été, bien, on a affaire à des chaleurs excessives, là, et on cherche des îlots de fraîcheur...

LA PRÉSIDENTE:

Oui. C'est du répit.

1280

1285

M. JOHN POLIQUIN:

Et là, on cherche un peu de chaleur. Nous, on n'a pas été chanceux, on a une panne dans mon secteur qui a duré tout l'avant-midi, là. Hydro-Québec. Un trouble technique qui a fait en sorte que 50 000 abonnés dans Ahuntsic et dans Villeray...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. JOHN POLIQUIN:

1295

...ont souffert du froid.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Bien, écoutez.

1300

M. JOHN POLIQUIN:

Bon, alors je pense que c'était mes deux questions, je remercie les commissaires. Je remercie également les panélistes, les personnes-ressources de la Ville.

1305

LA PRÉSIDENTE :

1310

Merci, monsieur Poliquin. Avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus, sur l'extension des haltes-chaleur, insuffisantes malgré les efforts de la Ville, que les personnes en situation d'itinérance elles-mêmes s'approprient, en quelque part?

M. NICOLAS PAGOT:

1315

Bien, je ferais juste... La question n'était pas claire à ce niveau-là, mais ce que j'entends, en tout cas, moi, ce que j'entends...

LA PRÉSIDENTE :

C'était un commentaire.

M. NICOLAS PAGOT:

1325

...ce qui est intéressant, c'est que oui, les bibliothèques sont ouvertes à l'ensemble des citoyens. Donc, on est bien contents de pouvoir, justement, ouvrir nos bibliothèques à accueillir l'ensemble des citoyens logés ou non logés, donc, c'est vraiment dans notre approche-ville, on le revendique, une ville solidaire, inclusive, justement, ouverte à tout le monde à travers ses installations.

1330

Les haltes sont opérées en plus, notamment, le soir et la nuit. On se rappelle que les halteschaleur, on l'a dit tout à l'heure, l'ensemble des ressources en hébergement d'itinérance, halteschaleur, services d'hébergement d'urgence et de transition sont financés par la santé. On a ouvert ces réponses-là pour répondre à la crise actuelle, donc c'est pour ça.

1335

Et je rajouterais juste une petite chose. Tout à l'heure, je vous ai dit que je vous reviendrais par écrit, justement, sur le déploiement de la centrale d'appel. Donc, si vous êtes toujours au téléphone, je peux vous confirmer que ça sera au printemps 2025, le déploiement de la centrale d'appel en lien avec EMMIS aura lieu.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Monsieur Poliquin, êtes-vous encore là? En tout cas, il y a eu une réponse.

1345

Caroline, est-ce qu'on a quelqu'un d'autre?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

1350

Oui, certainement. Mais avant de passer à la prochaine personne, je demanderais aux participants qui se sont inscrits au registre, qui ont les numéros 3 et 4, de bien vouloir s'avancer sur les deux chaises qui sont près du micro.

Nous, de notre côté, madame la présidente, on s'en va en Zoom pour accueillir Marie-Line Paquet.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Madame Paquet. Comment allez-vous? Avez-vous une question?

1360

Mme MARIE-LINE PAQUET:

Bonsoir. Vous m'entendez bien?

1365

LA PRÉSIDENTE :

Je vous entends, oui.

Mme MARIE-LINE PAQUET:

1370

Merci beaucoup pour la possibilité de poser cette question ce soir. Donc moi, vous mentionniez plus tôt qu'il y allait avoir des ressources en itinérance, en fait, dans les 19 arrondissements de Montréal, déployés en 2025 notamment.

1375

Donc, je voulais savoir, outre le facteur de disponibilité d'un lieu, en fait, d'un site vacant, est-ce qu'il y a d'autres critères que vous allez considérer avant de donner un site dans un arrondissement à Montréal?

LA PRÉSIDENTE :

1380

Alors, il y a sans doute des précisions à faire de la part de monsieur Pagot sur la possibilité de déployer les ressources en 2025 partout dans les 19 arrondissements. Je vous laisse répondre à madame Paquet.

M. NICOLAS PAGOT:

Bonjour, madame Paquet, merci pour la question. Je veux tout d'abord préciser, on parlait du déploiement des équipes EMMIS dans les 19 arrondissements en 2025, donc on ne parle pas des ressources d'hébergement d'urgence, de transition, centres de jour ou centres de soir. Donc, je ramène ça juste pour clarifier mon propos au cas où il aurait été mal entendu.

1390

Par rapport à la deuxième question, si je comprends bien, c'est quels sont les autres critères qui peuvent être pris en compte lors de l'implantation? Tout à l'heure, on l'a présenté lors d'une *slide* dans le PowerPoint, c'est-à-dire... Ces ressources sont opérées par des organismes communautaires. Les organismes communautaires sont autonomes dans l'identification des ressources, dans l'identification des lieux, justement, pour déployer leurs services.

1395

Et on le voit, il y a des ressources qui arrivent, justement, qui sont déployées et qui ont été identifiées par les organismes communautaires. Cependant, à la Ville, on est en soutien. Oui, ça nous est arrivé d'offrir des bâtiments municipaux pour déployer certaines réponses, certaines offres de services, justement, pour les organismes communautaires.

1400

Dans les critères, je reviens à ce qu'on disait tout à l'heure, la question zonage. La question, justement, des besoins qui sont identifiés par les organismes en termes de taille, en termes de disponibilité, en termes de salubrité, en termes d'installations incendie, en termes d'installation architecturale, donc ce sont tous ces critères-là qui sont pris en compte par les organismes et que la Ville, agissant en support avec nos partenaires communautaires.

1405

LA PRÉSIDENTE :

1410

Est-ce que vous aviez quelque chose en tête, madame Paquet, quand vous posiez votre question, comme critère qui devrait être pris en compte?

Je n'entends pas. Allez-y. Je ne vous entends pas, votre micro n'est pas ouvert. Est-ce qu'il y a moyen d'aider madame Paquet? Tout à l'heure, je vous entendais, je ne vous entends plus, votre micro doit être fermé. Ah, oups. Rejouez, allez-y, parlez-moi? Non?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

1420

Madame Paquette, votre micro est ouvert, mais peut-être que le son de votre ordinateur est fermé?

LA PRÉSIDENTE :

1425

Non. Écoutez, peut-être qu'on peut passer à une autre question et que vous pourrez vous rebrancher si vous trouvez le petit chemin pour qu'on entende votre voix.

Pas du tout. Je lis sur vos lèvres, mais ce n'est pas utile pour les gens qui sont devant nous ici ce soir. Merci.

1430

Alors, Caroline, est-ce que nous avons une autre question?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

1435

Pendant ce temps-là, on sera prêt à reprendre... On va regarder comment... si madame Paquet peut nous revenir avec sa deuxième question.

J'invite Benoit Saint-Jean à s'avancer au micro, merci.

1440 M. BENOIT SAINT-JEAN:

Bonsoir.

1445	LA PRÉSIDENTE :
	Bonsoir.
1450	M. BENOIT SAINT-JEAN :
	Merci à tous. Moi, avec ma
	LA PRÉSIDENTE :
1455	Reculez-vous un petit peu. Vous avez une bonne voix.
	M. BENOIT SAINT-JEAN :
1460	avec ma petite famille, on habite en face du Parc des Faubourgs, on est riverains du Parc des Faubourgs. Le grand parc du centre-ville qui est face au pont Jacques-Cartier.
	LA PRÉSIDENTE :
1465	O.K.
	M. BENOIT SAINT-JEAN :
	Alors je vais avoir des questions, deux questions très concrètes.
1470	LA PRÉSIDENTE :
	Allez-y.
1475	

M. BENOIT SAINT-JEAN:

La première. On parle de la question d'acceptabilité sociale. C'est... Je pense qu'il faut souligner ça à trois traits, c'est extrêmement important. Moi, ma petite famille est... On est dans une petite copropriété. Les gens à qui je parle ont, en général, ont l'ouverture, la tolérance, la compréhension, tout ça, elle est là. On comprend aussi la grande complexité de la problématique pour la Ville avec les autres paliers de gouvernement.

On comprend tout ça, mais il reste que quand on vit des impacts très concrets, il faut qu'on sente qu'on est écoutés et qu'on a aussi des avenues de solutions. Et je parle ici, entre autres, un des problèmes qui semble être souvent sous-estimé, ce sont les nuisances sonores.

LA PRÉSIDENTE:

1490 O.K.

1480

1485

1495

1500

M. BENOIT SAINT-JEAN:

Nous, dans le Parc des Faubourgs, à partir du printemps, ça se transforme en campement. Vous le savez probablement. La nuit, et ça depuis au moins cinq ans déjà, la nuit, il y a une belle fontaine dans le Parc des Faubourgs, alors c'est la fête, c'est les crises des gens qui ont des problèmes de consommation, etc.

Alors nous, très régulièrement, à partir du printemps jusqu'à la fin... jusqu'au début de l'automne, on se fait réveiller en pleine nuit. Difficulté à se rendormir. Au printemps, notre garçon qui a des examens de fin d'année, le lendemain... on a besoin de nos nuits de sommeil.

LA PRÉSIDENTE :

C'est compliqué. Votre question?

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1510

On a souvent essayé d'appeler la police, appeler le 311... On se sent démunis quand on a ce problème-là, quand on se fait réveiller en pleine nuit comme ça. On ne sait pas quoi faire avoir de l'aide. On a fini par dire, bien, on essaie de se rendormir, puis bien...

LA PRÉSIDENTE :

1515

O.K. Est-ce que je peux vous demander si votre question c'est... Comment je pourrais être mieux aidé? C'est quoi votre question?

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1520

Comment peut-on faire? Parce que c'est ça avec la police, ça ne marche pas. Avec la police, on a essayé quelques fois d'appeler, je vais vous dire, je ne sais pas si ça va faire rire ou pleurer, là, mais une fois ça a marché, en 5 minutes, on a eu trois voitures de police. C'est parce que quand je leur ai dit « il y a un gars qui est tout nu dans le parc », alors là, ça a marché. Mais quand c'est juste du bruit, on dirait que ça ne dérange personne à part nous.

1525

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1530

M. BENOIT SAINT-JEAN:

Alors, on ne sait pas quoi faire. Effectivement. Et la question qui vient avec ça aussi, bon, on parle de EMMIS, etc. Est-ce qu'il y a des solutions qui s'en viennent par rapport à ça? Ça, c'est la première question.

1540

Excellente intervention. Je pense que monsieur Dyke, sans doute, est la personne pour vous répondre.

M. LAURENT DYKE:

1545

En fait, merci pour votre question. Je vais essayer de vous rassurer en vous disant... Continuez à appeler le 911, c'est important. Par contre, il y a des choses parallèlement à ça qu'on pourrait faire pour vous supporter comme citoyen dans cet environnement-là.

1550

Vous disiez que vous avez dû appeler le 911 et dire qu'il y a un homme tout nu pour que les véhicules arrivent. Bon, c'est une coïncidence. Par contre, je vous dirais que les bruits ou d'autres types d'évènements vont tomber dans une catégorisation, évidemment, de priorités. Ce n'est pas nécessairement ce que vous voulez entendre, je le comprends, parce que vous, vous êtes couchés, puis vous voulez dormir.

1555

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'on travaille très fort pour faire partie des comités de citoyens, pour faire partie nécessairement du milieu de vie des gens. Puis, si on le sait, on peut mettre des choses en place, parce que oui, les policiers patrouilleurs que vous voyez qui se promènent dans les véhicules. Mais il y a aussi beaucoup d'autres policiers que vous ne voyez pas qui sont dans les environs, que ce soit à pied, que ce soit en vélo.

1560

Puis on peut s'attarder nécessairement à une problématique comme celle-là quand on est au courant, nécessairement, puis que ça perdure dans le temps. Fait que je vais vous encourager, en fait, à communiquer directement avec le poste de quartier 22 parce que je sais exactement c'est où, j'ai patrouillé au centre-ville pendant des années. Je sais de quoi vous parlez, nécessairement.

1565

Et l'autre particularité, c'est que ce secteur-là, en fait, tout ce qui est en dessous du pont Jacques-Cartier est aussi d'une juridiction qui appartient à une autre entité. Ce n'est pas une excuse, O.K., mais on peut travailler avec cette entité-là pour vous aider comme citoyen parce que

la dernière chose qu'on veut faire, c'est de vous laisser tout seul dans ce problème-là. On veut être là pour vous, mais quand on le sait, bien, et on est capables de s'asseoir, puis de comprendre c'est quoi un peu le rouage qui arrive, parce que... le bruit, est-ce que c'est à 20 h, à minuit, à 2 h...

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1575

Ah non, à 2 h, 3 h du matin, 4 h du matin.

M. LAURENT DYKE:

1580

Il y a moyen de travailler cet aspect-là, je vous dirais, mais c'est des solutions qu'on va regarder plus à moyen, puis à long terme. Mais on doit travailler avec le milieu par rapport à ça. Parce que d'envoyer juste des policiers, ce n'est des fois que de temporairement trouver une solution. Mais les gens, là, ils veulent avoir un endroit où aller s'asseoir. On ne veut pas les empêcher de s'asseoir, mais il faut aussi qu'ils soient conscients qu'il y a des gens alentour qui ont besoin d'avoir de la quiétude.

1585

Donc ça, c'est un travail de collaboration qu'on veut faire avec les travailleurs de rue, avec les milieux. Mais je vous encourage fortement, là, puis, honnêtement, j'ai pris votre nom en note, communiquez avec le poste de quartier 22. Moi, je vais les informer qu'on s'est rencontrés ce soir. Puis, je vais les mettre un petit peu au parfum par rapport à ça. On a le temps, il fait moins 25, je suis sûr que ce n'est pas présentement que vous avez beaucoup de bruit, là?

1590

M. BENOIT SAINT-JEAN:

Non. Les portes sont fermées.

1595

M. LAURENT DYKE:

Mais, par contre, le printemps s'en vient, puis honnêtement, on va vraiment tout faire pour que... au moins que vous receviez un appel ou un retour par rapport à cette situation-là.

M. BENOIT SAINT-JEAN:

Mais évidemment, la problématique, c'est quand il faut appeler au poste 22, mais à 2 h, 3 h du matin, c'est... il faut...

1605

M. LAURENT DYKE:

Non.

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1610

C'est l'enjeu entre est-ce qu'on essaie d'appeler puis d'attendre, puis finalement, on ne dormira plus de la nuit du tout, ou on essaie de dormir.

M. LAURENT DYKE:

1615

Non, bien, en fait, ce que j'aimerais vous dire, c'est qu'on peut mettre en place différents plans, puis il y a des plans que, quand c'est urgent, vous allez appeler comme vous avez fait là, mais il y a d'autres choses qu'on peut faire, sous-jacentes, nécessairement qui vont répondre à ce besoin-là?

1620

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1625

Il y a deux ou trois ans, la police de Montréal avait organisé une consultation elle-même dans le coin de la rue Amherst... bien, Atateken, maintenant. Et on aurait espéré qu'il y a quelque chose comme ça pour le secteur du Parc des Faubourgs. Ça, ça serait peut-être intéressant, aussi.

M. LAURENT DYKE:

Bien, je vous dirais... Vous le mentionnez aujourd'hui, je le prends en note, communiquez, s'il vous plaît, avec le poste de quartier 22, demandez à parler à l'agent sociocommunautaire, et moi, je vais me faire un devoir pour qu'on puisse vous rencontrer.

M. BENOIT SAINT-JEAN:

O.K.

1640

1645

1650

1655

1635

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question?

M. BENOIT SAINT-JEAN:

Oui, l'autre question, d'ailleurs, vous avez soulevé la complexité avec la Société des ponts, etc., tout ça. On a une crainte avec le Parc des Faubourgs, parce qu'il y a beaucoup d'enjeux autour du Parc des Faubourgs. Il y a le PPU des Faubourgs où est-ce qu'on sent qu'il va se passer beaucoup, beaucoup de choses, mais toutes ces choses-là se passent essentiellement de la rue Maisonneuve vers le sud, vers la Molson, etc.

Mais on a souvent l'impression que le secteur du Parc des Faubourgs comme tel est pas mal délaissé dans ça. Il y a toute la question du réaménagement de la tête du pont Jacques-Cartier dont on entend parler depuis 10 ans, mais où est-ce qu'on ne sait toujours pas où est-ce qu'on s'en va avec ça.

Et récemment, on a entendu parler... En fait, c'est quelqu'un de la Ville qui, je pense, est assez crédible, qui nous a parlé, qu'il y aurait un... quelque chose de, je pense, de la mission Old Brewery qui allait s'ouvrir sur Ontario, un peu plus vers l'est.

Une crainte qu'on a, clairement, c'est que le Parc des Faubourgs devienne un lieu de concentration, encore beaucoup plus qu'aujourd'hui, de toutes les problématiques d'itinérance.

1665

La question c'est, est-ce que c'est fondé qu'on ait cette crainte-là, et est-ce que l'arrivée par exemple de la mission Old Brewery, en tout cas, d'une ressource comme ça, est-ce que ça va aider la situation pour les citoyens, notamment les riverains du parc et le secteur?

1670

Ou si, comme la personne de la Ville qui m'a parlé, ça risque, au contraire, d'empirer la situation, dans le sens que ça va attirer encore plus de gens et que ces gens-là, tant que la mission n'est pas ouverte, ils se ramassent dans le parc, entre autres.

LA PRÉSIDENTE :

1675

D'accord. Monsieur Pagot ou madame Meilleur?

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

1680

En fait, on va passer la question à notre collègue Gina Tremblay qui est directrice, Sports, culture, loisirs et développement social à l'arrondissement Ville-Marie.

Mme GINA TREMBLAY, directrice, Sports, culture, loisirs et développement social, arrondissement Ville-Marie :

1685

C'est ouvert? vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme GINA TREMBLAY:

1695

Concernant la ressource dont vous parlez, d'abord, je dois vous dire qu'il y a plein d'autres ressources dans Ville-Marie, et ça se passe très bien. Je dois vous dire aussi que cette ressource-là, ce sont quand même des gens qui sont... ce qui est ciblé, pour ce service-là, ce seront des gens qui sont en début de processus, déjà, de réintégration, de réaffiliation. Autrement dit, ce sont des gens qui sont déjà dans ce processus-là, donc c'esttrès favorable à une quiétude, aussi, du secteur.

1700

Je dois vous dire aussi que l'organisme qui opère cette ressource-là, qui va l'opérer, c'est aussi un organisme qui est très conscient de la cohabitation et des efforts qui doivent être faits dans ce secteur-là, et moi, j'ai très confiance que ça va bien se passer.

1705

Évidemment, je ne peux pas vous le garantir ici, mais il y a beaucoup d'éléments clés qui font en sorte que c'est très favorable. Donc si je peux vous rassurer, ce serait ce que je vous dirais ce soir. Mais il y aura peut-être d'autres activités à venir avec l'organisme en question. Je vous inviterais à aller les rencontrer, à ouvrir le dialogue avec eux. Je pense que c'est par là que ça se règle. Les enjeux, vos inquiétudes, pour vous rassurer dans ce sens-là et peut-être verbaliser ce que vous avez comme besoin également. Ça vous va comme réponse?

1710

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1715

Oui, ça me va. En tout cas, c'est déjà une bonne piste, surtout pour la partie Old Brewery. La partie PPU des Faubourgs, avec l'ouverture qui, en principe, il devrait avoir une connexion qui se fasse entre le parc et le métro Papineau, ce qui est en soi est une bonne chose, sauf que là aussi, bon, il y a des craintes que ça amène...

Mme GINA TREMBLAY:

1720

Vous avez raison, je n'ai pas répondu à cette portion-là, mais je vais vous dire que je suis pas mal en dehors de mon champ de compétences. Ce sont vraiment mes collègues de l'urbanisme et de l'aménagement qui pourraient bien vous répondre. Moi, je m'occupe de la culture, des sports,

des loisirs et du développement social. Je sais qu'il y a eu plusieurs consultations dans le cas du PPU des Faubourgs. Je sais qu'il y a plusieurs projets en déploiement et tout ça, ce n'est pas fini, mais je pense que vous devriez peut-être, en tout cas, on pourra peut-être adresser votre question vers mes collègues qui vont bien mieux répondre que moi là-dessus. Je suis désolée.

LA PRÉSIDENTE :

1730

Alors cette question pourrait être prise en compte, et vous acheminez à l'ensemble des citoyens une réponse par écrit sur le site de l'OCPM dans les prochains jours/semaines.

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1735

On va le faire, mais on l'a fait dans le cadre de la consultation sur le PPU des Faubourgs, puis on n'a pas eu l'impression que la question a été prise en compte beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1740

O.K., mais là, elle est notée par les représentants de la Ville, et la Commission leur demande de vous répondre dans les plus brefs délais.

M. BENOIT SAINT-JEAN:

1745

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1750

Je vous en prie, merci à vous. Caroline?

1755 Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Oui, on a réussi à se reconnecter avec madame Paquet. Alors, vous êtes à l'écran.

Mme MARIE-LINE PAQUET:

1760

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1765 Bonjour, madame Paquet.

Mme MARIE-LINE PAQUET:

Vous m'entendez cette fois-ci?

1770

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

1775 Mme MARIE-LINE PAQUET:

Excellent.

LA PRÉSIDENTE :

1780

Vous avez peut-être entendu ma question tout à l'heure après la réponse de monsieur Pagot. Au fond, est-ce que vous aviez en tête un élément qui devrait constituer un critère important au moment d'implanter une ressource pour des personnes en situation d'itinérance dans un nouveau quartier?

Mme MARIE-LINE PAQUET:

1790

Oui, tout à fait. Je faisais référence, par exemple, à la réponse de monsieur Pagot qui mentionnait, donc, ce que je comprends, ce sont les ressources communautaires qui évoquent leurs besoins, et ensuite de ça, est choisie une ressource ou un bâtiment pour héberger, dans le fond, une ressource communautaire.

1795

Je faisais référence, en fait, à l'Église Sainte-Bibiane où, dans ce cas-ci, la Ville de Montréal a acheté un bâtiment puisque c'était un bâtiment disponible dans le quartier, mais il n'y avait pas de ressources communautaires qui avaient mentionné ou fait appel à ce genre de ressources là. Dans ce cas-ci, c'est une église d'une ampleur assez importante. Donc je voulais peut-être vous entendre, monsieur Pagot, à ce sujet-là dans ce cas-ci, donc, le choix du lieu n'avait pas été donné à une organisation communautaire.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pagot, c'est à vous.

M. NICOLAS PAGOT:

1805

Merci beaucoup. La situation dont vous parlez est une situation très ciblée. Je vais répondre. Ce qui est important, c'est que... On l'a dit tout à l'heure. En effet, les organismes sont autonomes dans l'identification de sites pouvant accueillir des services. Et on l'a dit aussi tout à l'heure, la ville agit en soutien.

1810

Parfois, on soutient, des fois dans des questions très techniques d'urbanisme, de zonage ou autre, et parfois aussi pour répondre à cet enjeu qu'on connaît à Montréal de crise de vulnérabilité, de crise de l'itinérance, oui, en effet, on a pris un certain leadership à certains moments, notamment avec le cas de l'Église Sainte-Bibiane, de se dire, il y a une disponibilité de locaux.

Une fois que cela est fait, et je sais qu'il y a eu plusieurs instances de communication. Au moment où on se parle, vous le savez, c'était... Il n'y a toujours pas de projet qui est ciblé pour l'Église Sainte-Bibiane de manière précise. Cependant, en effet, ce qui est travaillé justement, c'est qu'on sait que ce lieu pourrait viser à accueillir un projet de transition comme ça a été amené à ce niveau-là.

1825

Cependant, au moment, on se parle, on le ramène, c'est-à-dire... La Ville n'a pas de compétences à identifier un organisme, à financer un organisme pour tel ou tel site. Ça, c'est une compétence qui revient au niveau de la santé via le financement qu'ils octroient à des organismes communautaires pour financer. Donc voilà la réponse par rapport à votre question.

Mme MARIE-LINE PAQUET:

1830

Est-ce que j'ai le droit à ma deuxième question?

LA PRÉSIDENTE:

Bien sûr, vous avez le droit à votre deuxième question.

1835

Mme MARIE-LINE PAQUET:

1840

Donc, si je comprends bien, dans le futur, pour les arrondissements où seront déployées des ressources, je comprends que plus tôt, vous mentionniez l'EMMIS dans les 19 arrondissements, mais je pense qu'il y a quand même une volonté de déployer, en fait, des ressources en hébergement en situation d'itinérance dans plusieurs quartiers à Montréal.

1845

Donc, si je comprends bien, donc, il y a une volonté de la Ville d'entendre, premièrement, les besoins du milieu communautaire pour la sélection d'un site, normalement. Puis à ce sujet-là est-ce que ça pourrait être... Comment consultez-vous, en fait, les organismes communautaires dans les arrondissements, et y a-t-il également des critères que vous allez mettre en place,

justement, pour que les lieux qui seront choisis soient vraiment cohérents avec les besoins d'un quartier en particulier?

1850 **LA PRÉSIDENTE**:

Excellente question. Monsieur Pagot, c'est encore à vous.

M. NICOLAS PAGOT:

1855

Beaucoup de questions, mais moi, ce que ça me fait dire, c'est que l'Église Sainte-Bibiane nous a permis d'apprendre tous collectivement, hein? On ne va pas se mentir, je pense que ça a été une situation complexe et je pense qu'on a tous appris collectivement à travers cette expérience-là.

1860

Ce qui est important, on le sait aussi, on ne va pas se mentir. À Montréal, il y a une crise au niveau des disponibilités de locaux, donc je réaffirme que la Ville, en effet, on regarde, on est en soutien et oui, en effet, qu'on identifie des locaux qui pourraient être potentiellement intéressants pour des projets, en effet. On est dans ce rôle, justement, de pouvoir le signifier, justement, tel ou tel local, etc.

1865

Par rapport à... Je pense que c'est exactement l'objet de la consultation, votre question, c'est-à-dire : c'est quoi nos conditions gagnantes? On en a parlé tout à l'heure, une des conditions, et ça fait écho, je pense que à ce que vous avez vécu, justement, au niveau de...

1870

LA PRÉSIDENTE :

Sainte-Bibiane.

M. NICOLAS PAGOT:

1880

Sainte-Bibiane, merci, je cherchais mon terme. C'est vraiment de se dire comment on inscrit ça dans les communautés, comment on fait en sorte que chaque communauté justement, puisse participer à accueillir et à implanter favorablement une ressource? C'est quoi les conditions gagnantes? Comment on évalue, justement, l'impact positif? Et je pense, vous l'avez démontré plusieurs fois en tant que citoyens de se dire « Bien, oui, il peut avoir des impacts positifs pour tel ou tel projet », justement, et comment on voit les impacts un peu moins positifs, justement, plus négatifs, comment on les travaille ensemble?

1885

1890

Donc c'est vraiment... Je dirais que ce qui est essentiel, c'est que nous, au niveau de la Ville, on travaille avec le réseau de la santé, avec nos partenaires locaux qui nous aident à identifier les besoins populationnels. Ça, c'est essentiel à ce niveau-là, c'est-à-dire... Nous, en effet, on agit selon notre champ de compétences, mais pour les besoins populationnels, on doit travailler collectivement, ensemble, avec le réseau de la santé, avec nos partenaires, justement, du milieu, qui connaissent parfaitement les besoins et le profil des gens qui sont dans les secteurs.

1895

Mme MARIE-LINE PAQUET:

En conclusion...

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

1900

En fait, j'allais juste dire, si je peux ajouter... Comme c'est l'objet de la consultation, ça serait intéressant, peut-être pas à ce moment-ci, mais de recevoir, en fait, que vous participiez à. comment est-ce que vous souhaiteriez être consultés, quand est-ce que vous souhaiteriez être consultés, sous quelle forme, et tout ça, parce que dans le fond, ça vient nourrir, justement, la réflexion qu'on a, qu'on a ce soir et pour les prochains mois.

Mme MARIE-LINE PAQUET:

1910

Tout à fait. Puis, aussi en terminant, tu sais... Je pense que comme citoyen, on souhaite également que ce soit les organismes communautaires en place qui, comme vous l'avez dit, connaissent vraiment très bien leur milieu, qu'ils puissent aussi avoir une grande voix au chapitre, là.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Alors au plaisir de vous lire ou de vous revoir au moment des auditions, peut-être, madame Paquet?

1920

O.K. Est-ce que, Caroline, nous avons...

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

1925

Oui, on a quelqu'un en salle. J'invite Anne-Marie Wiseman à s'avancer au micro, merci.

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

Oui, bonsoir.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Wiseman.

1935

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

Moi, je suis de L'Itinéraire. Je suis camelot à L'Itinéraire, puis moi j'ai deux questions. Une question très importante, c'est que vous dites... Vous avez quatre... Il y a quatre places... Vous voulez faire, en tout cas, 19 arrondissements et tout? Mais on est au mois de janvier, on en a quatre.

Depuis quand qu'on a quatre? Puis avec tous les critères qu'on entend, cohabitation... La cohabitation? C'est ce que je trouve que c'est... Comment je pourrais dire ça, donc... Je suis un peu gênée de parler, c'est juste que... Un comité de bon voisinage. Comité de bon voisinage... Ça va prendre combien de temps d'avoir du bon voisinage?

1945

Je ne sais pas si vous le savez, moi je suis à L'Itinéraire, puis, bon voisinage, quand le gars il est dehors puis il quête, puis il a froid, puis il a faim, les gens y passent. Comment est-ce que ça va être pour le covoisinage?

1950

Puis en peu de temps. Vous me dites que d'ici 2025, dans l'année on a quatre ressources, vous voulez vous rendre à 19, mais avec beaucoup de critères. Moi, en ce moment, je connais quelqu'un qui a été mis dehors. Il est dans la rue là. Lui, il fait quoi cette nuit? Il vay en avoir plusieurs comme ça aussi. Le bon voisinage, je comprends ça, je comprends aussi... Mais 19 arrondissements en peu de temps, est-ce que c'est possible?

1955

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends que vous mettez en perspective, au fond, les ambitions d'ouvrir des services d'hébergement dans plusieurs arrondissements alors que maintenant, ils sont concentrés plutôt dans quatre.... On va dire dans 10. Et qu'on est en pleine crise.

1960

Alors vous vous demandez : ceux qui tombent dans la rue aujourd'hui?

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

1965

En ce moment, là.

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui? Alors que tout déborde.

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

Je ne parle pas juste du froid, là, pardon. Je parle à tous les jours, tous les jours.

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends. Alors on va laisser... Merci pour votre question, madame Wiseman.

Monsieur Pagot ou madame Meilleur?

1980

1985

1975

M. NICOLAS PAGOT:

Déjà... Les ressources dont on parle, il y en a une cinquantaine même plus, sur Montréal, là, excusez-moi, d'ailleurs, on le voit sous les yeux, 26 services d'hébergement d'urgence, une trentaine de centres de jour, centres de soir, etc., sur plusieurs arrondissements, vraiment, sur plusieurs, pour répondre aux besoins locaux aussi, où se trouvent les personnes en situation d'itinérance. Donc je veux juste clarifier sur ça. Et les quatre arrondissements présents actuellement, on parlait du service EMMIS, donc qui est l'équipe mobile d'intervention sociale.

1990

Par rapport à la question qu'est-ce qu'on fait maintenant? Et on se la pose tous, cette question, aussi, de qu'est-ce qu'on fait maintenant pour pouvoir répondre? En effet, tout à l'heure, on l'a dit, hein? L'itinérance a augmenté considérablement, les ressources ont augmenté, les places en service d'hébergement d'urgence, avant la pandémie, il y en avait 900. C'est environ, au jour d'aujourd'hui, à peu près 2 000 personnes, 2 000 places qui sont mises à disposition. Donc, ça a été plus que doublé.

1995

Mais ce n'est pas encore suffisant parce qu'il y a des gens qui sont dans l'espace public, qui dorment ce soir dans la rue. L'hiver, l'été, à toutes les saisons. On partage le même point de vue que ça, que vous, justement, à ce niveau-là.

Ce qui est important, on revient, c'est... Il faut déployer d'autres sources. Quelles que soient les ressources, mais il faut les déployer aussi où sont les personnes. Et ça, c'est essentiel si on veut pouvoir répondre aux enjeux pour les personnes qui tombent dans l'espace public, aux autres enjeux en termes de cohabitation ou autre, il faut déployer des ressources localement sur différents... de continuer à travailler ca.

2005

Je le ramène au niveau de la Ville. Nous, on est un maillon, on est un élément, mais il y a les paliers gouvernementaux, fédéral, provincial et municipal. Donc c'est tous ensemble, justement, de travailler collectivement à trouver des solutions collectivement, justement, pour les personnes qui actuellement n'accèdent pas à l'offre d'hébergement et de logement, en effet, faute de place.

2010

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que... Je vais poser une question, madame Wiseman, d'éclaircissement.

2015

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

O.K.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez nous dire, ce soir, qu'il y a en préparation des implantations de ressources dans plusieurs arrondissements, prévues dans les deux, trois prochaines années?

2025

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

En fait, il y a beaucoup... Puis il y a quelque chose dans l'ambition, tantôt, que vous avez nommé. En fait, il faut en avoir de l'ambition. Puis il faut qu'elle soit grande, cette ambition-là, parce que, justement, il y en a des enjeux. Et la croissance de l'itinérance fait qu'on se doit d'agir.

La Ville, en fait, est venue placer différentes haltes-chaleur dans des situations plus d'urgence. Il y a des conversations, il y a des travaux, de la collaboration qui se fait avec les partenaires du gouvernement du Québec, autant le réseau de la santé que les organismes communautaires, pour aussi arriver à déployer plus de ressources.

2035

Moi, je pense qu'en termes d'ambition, c'est important. Là, après ça, combien, quand, où? Évidemment que ça, c'est complexe à répondre, mais oui, il va.... En fait, il faut qu'il y ait des différentes ressources, et différentes ressources qu'on teste. Il y a plein de choses en fait, là, qui sont...

2040

LA PRÉSIDENTE :

Qui s'en viennent.

2045

M. NICOLAS PAGOT:

Je rajouterais juste un élément par rapport à ce qui vient d'être dit. Excusez-moi de vous avoir coupée.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie.

M. NICOLAS PAGOT:

2055

Quand on ramène au niveau des rôles et responsabilités... Pour déployer des ressources, il faut du financement. Il faut des porteurs, il faut des organismes communautaires, aussi, qui soient au rendez-vous, et il faut du financement qui soit dans une longue vision, pas seulement, justement, en situation de crise, pas seulement ponctuellement.

Et pour ça, justement, ça fait partie des demandes que la Ville adresse au gouvernement provincial, dans le sens ou ces financements-là, ces services-là ne sont pas financés par la Ville, mais ils sont financés par le provincial, et ça fait partie des demandes que la Ville adresse au niveau du gouvernement provincial.

2065

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une deuxième question, madame Wiseman? Parce que Judy Gold va poser une question après. Allez-y.

2070

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

Ça va aller assez vite, puis c'est juste une question que je lance comme ça. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est allé déjà voir de vos propres yeux à l'Itinéraire ou à la Maison du père, comment ça fonctionne, puis le besoin qu'il y a? Parce que c'est beau vouloir, mais il faut le vivre. Il faut le vivre, il faut le voir. Les gens qui sont dans la rue puis qui quêtent, là, souvent les gens, ils passent devant, puis ils ne les regardent même pas.

2080

2075

C'est juste... Allez prendre un petit temps, puis allez les regarder ces gens-là, puis allez les voir, allez voir l'Itinéraire, comment ça fonctionne? Allez voir les autres places, peut-être que ça accélérait... Je sais que ce n'est pas vous autres qui êtes là, mais juste avec l'expérience de la vision, puis de voir comment les gens se comportent, peut-être que ça accélérait. C'est mon point de vue. Merci.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Voulez-vous répondre?

M. NICOLAS PAGOT:

2095

On partage le même point de vue. On a rencontré votre directeur il y a quelques mois et d'ailleurs, l'Itinéraire a opéré une halte-chaleur, l'année dernière, justement.

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

Oui, et encore cette année aussi.

2100

M. NICOLAS PAGOT:

Et pour laquelle, justement, donc... Mais oui, en effet, il faut être proche du terrain pour comprendre le terrain et comprendre les besoins.

2105

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

Merci.

2110

M. NICOLAS PAGOT:

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

2115

Madame Wiseman.

Mme JUDY GOLD:

2120

Je voulais vous dire... Je voulais vous inviter, on voulait vous inviter chaleureusement de venir au mois de février lors des audiences des opinions pour nous parler de vos expériences, pour nous parler de la réalité de personnes dans la rue et de l'urgence de réagir.

Mme ANNE-MARIE WISEMAN:

2125

Oui. Je vais faire un petit point. Vous êtes venue voir notre pièce. Il faudrait que tout le monde aille voir la pièce « Viens-t'en dans rue ». Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2130

D'accord, merci. Merci beaucoup pour votre présence ce soir. Caroline.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

2135

Avant la prochaine question, madame la présidente, j'aimerais vous indiquer qu'il est 21 h 10 et que les gens ont encore 30 minutes pour s'inscrire au registre. Pour les personnes qui sont en salle, oui, pardonnez-moi, et au téléphone ou en ligne, en se connectant à nouveau.

Alors on poursuit en salle avec madame Elisha Hill.

2140 LA PRÉSIDENTE :

Madame Elisha Hill.

Madame Hill?

2145

Il y a une citoyenne, madame Savage, qui dit...

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

2150

Excusez-moi, c'est mon erreur. Alors oui, c'est madame Annie Savage qui avait laissé sa place à Anne-Marie.

2155

Madame Savage, c'est à vous.

Mme ANNIE SAVAGE:

2160

D'abord, je veux vous dire merci pour cette présentation qui est très claire. J'apprécie beaucoup de voir à quel point vous faites un effort, l'OCPM, pour rendre cette consultation la plus accessible possible, incluant d'intégrer la parole des personnes premières concernées. Donc, merci.

2165

On l'a dit, vous l'avez dit, les collègues de la Ville, les personnes de la Ville : l'itinérance, c'est un phénomène complexe, ça touche plusieurs angles. D'ailleurs, la question de la cohabitation sociale elle-même, elle est liée, vous le savez, à l'absence ou à l'insuffisance de réponses en matière de santé qu'on pourrait prendre d'une manière holistique, et sur laquelle la Ville a des compétences, ou du moins des responsabilités.

2170

On pourrait parler d'insuffisance en matière de logement? On pourrait parler d'installations sanitaires qui manquent à plusieurs endroits. On pourrait parler du manque de lieux d'accueil comme des centres de jour. On pourrait parler du déplacement des personnes, les démantèlements. Donc, on sait que les personnes qui habitent la rue cherchent quotidiennement des endroits où ils sont simplement tolérés.

2175

Le mandat actuel, qui est bien campé dans la question de la cohabitation sociale et toute la mécanique autour de l'implantation de ressources, ça donne l'impression aux organismes communautaires que l'ouverture de ressources essentielles est en soi un problème. Que l'harmonie qui est liée à leur implantation est garante de la qualité du travail qu'ils font.

2180

Plus encore, le mandat peut donner l'impression qu'il est tout à fait légitime de mener un combat pour empêcher l'ouverture de ressources essentielles qui répondent à des besoins de base et viennent pallier des dénis de droits fondamentaux pourtant protégés par nos chartes.

Le mandat s'intéresse donc davantage au sentiment de sécurité, aux craintes, à l'insécurité provoquée par la présence d'une ressource en itinérance plutôt qu'aux effets de l'absence d'acceptabilité sociale sur la vie des personnes en situation de marginalité urbaine, sur la survie des organismes qui voient leur financement remis en question lorsque les réponses qu'ils déploient sont politiquement trop dangereuses.

2190

L'ambition, vous en parliez juste avant, le milieu communautaire en a. Les moyens qu'on leur donne pour la mettre en œuvre – puis là, je ne parle pas juste du financement – ça c'est souvent plus complexe.

2195

Ma question : à quel niveau de la ville le mandat a-t-il été formulé, et pourquoi avoir choisi de le circonscrire dans l'angle unique de l'implantation de ressources et de l'harmonie autour de celles-ci?

LA PRÉSIDENTE :

2200

Merci beaucoup. Comme dirait l'autre, la question qui tue.

C'est à vous, monsieur Pagot.

2205 M. NICOLAS PAGOT:

C'est à nous. Merci beaucoup. Par rapport à cette question, cette large question qui comprend, en effet, beaucoup d'éléments à apporter. Moi, ce que je propose c'est qu'on puisse vous revenir en différé sur cette question-là, qu'on puisse revenir prochainement en différé.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Ça s'arrête là? O.K.

2215

Madame Meilleur, voulez-vous rajouter quelque chose?

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

En fait, c'est parce que c'est une question qui... En fait, c'est très complexe, ça amène plein d'éléments. Puis, je pense que ça va être, justement, plus... on va avoir une meilleure réponse, une réponse plus juste, en fait, à votre question.

Mme ANNIE SAVAGE:

Qu'est-ce que vous voulez dire, en différé?

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

Ça veut dire qu'on va vous revenir par écrit. Vraiment, dans les prochains jours, là, c'est quelque chose qui va se faire rapidement.

LA PRÉSIDENTE:

Ça fait partie des processus de l'OCPM. Quand les gens ne sont pas capables de répondre le soir même, en présence des gens qui posent la question, ils ont la possibilité...

Mme ANNIE SAVAGE:

Peut-être que j'ai mal formulé, parce qu'elle est assez simple, ma question. D'où vient le mandat? Qui l'a formulé? Est-ce que c'est le niveau politique de la Ville, est-ce que c'est la SDIS, est-ce que c'est à un autre niveau? Puis, pourquoi avoir choisi de circonscrire le mandat dans la simple question de l'implantation de ressources et de l'harmonie autour de celles-ci?

2245

2220

2225

2230

2235

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR: En fait, ce que je pourrais dire, c'est que malgré que la question peut sembler simple, elle 2250 n'est pas simple à répondre, et, vraiment, on va préférer pouvoir vous revenir par écrit sur cette question-là. Merci. LA PRÉSIDENTE: 2255 Est-ce que c'était votre seule question, madame Savage? **Mme ANNIE SAVAGE:** 2260 Absolument. LA PRÉSIDENTE : 2265 O.K., alors on va lire avec attention la réponse. Caroline? **Mme CAROLINE D'AUTEUIL:** 2270 Oui, on invite Elisha Hill à s'avancer au micro. Mme ELISHA HILL:

2275

Bonsoir.

2280

2285

2290

2295

2300

Bonsoir.

Mme ELISHA HILL:

Oui. J'aimerais comprendre les raisonnements de la Ville, en fait, pour démanteler des campements d'itinérants.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., alors, c'est une question qu'on a abordée un peu plus tôt dans votre exposé, mais peut-être que monsieur Dyke veut vous répondre?

M. LAURENT DYKE:

Alors, bonjour, merci pour la question. Je vais vous répondre de la part de l'organisation policière, ce que nous on voit, et comment est-ce qu'on procède au niveau du support par rapport à des démantèlements.

Enfin, ce qu'il faut savoir, c'est que le corps policier n'est pas le demandeur d'un démantèlement, contrairement à ce que les gens peuvent des fois voir et se faire une idée. Le corps policier est en support à la demande d'un propriétaire. Ça peut être privé, alors, monsieur, madame, qui ont un terrain, ça peut être une organisation municipale, ça peut être une organisation à plus haute échelle, provinciale, même fédérale dans certains cas, qui fait la demande, en fait, pour dire « Bien, écoutez, on a des gens ou une personne sur notre terrain qu'on souhaiterait demander de quitter ».

La façon dont nous on procède, actuellement, c'est d'être en support à la personne qui fait la demande et vraiment ce que le corps policier, le SPVM, ce qu'on essaie de faire maintenant, c'est de prendre le temps de bien mettre en place des choses qui vont venir supporter la personne qui,

malheureusement, parce qu'il y a un propriétaire de terrain et il y a une demande officielle qui est faite, on va tenter de supporter cette personne-là dans un déplacement vers ailleurs, idéalement un référencement, mais on va vraiment utiliser les acteurs qui sont alentour.

2315

On ne veut pas être nécessairement les instigateurs de démantèlements. Ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas notre responsabilité. Notre responsabilité, c'est de s'assurer que ça se passe bien dans les compétences qui nous appartiennent. Mais on veut vraiment être là pour donner un support adéquat à la personne qui, malheureusement, va devoir guitter l'endroit.

2320

Est-ce que c'est dans, justement, mettre en place un comité rapidement avec des acteurs du milieu pour comprendre la situation, trouver des solutions, des alternatives, peut-être même trouver un délai qui soit raisonnable ou peut-être pas nécessairement à première vue du propriétaire, mais que nous, on considère qui est un délai raisonnable pour permettre à la personne de reprendre un peu de contrôle et de savoir où est-ce qu'elle veut aller.

2325

Et là, évidemment, je vous épargne que si la personne a des animaux, quoi faire? Où est-ce qu'on peut l'emmener? Si c'est un couple, parce que ça aussi, ça a des particularités. Le corps policier, là, ce qu'on essaie de faire maintenant, aujourd'hui, là, c'est vraiment de prendre le temps et de voir comment ce qu'on peut faire pour supporter cette personne-là dans un évènement qui est traumatique, sans aucun doute.

2330

Et ce n'est pas une volonté de notre part de vouloir démanteler. Mais quand vous remarquez qu'il y a des démantèlements, nous sommes dans l'obligation, par contre, d'apporter un support aux propriétaires. Et c'est une des raisons pour laquelle vous voyez des policiers et des policières sur les lieux, mais sachez que nous ne sommes pas les instigateurs des démantèlements.

2335

LA PRÉSIDENTE :

Mais le sens de votre question, madame Hill, c'était de comprendre la philosophie de la Ville autour des démantèlements? Est-ce que je me trompe?

Mme ELISHA HILL:

Oui, mais, ça répond, ça commence à répondre. Mais oui, ça aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2345

C'était cet aspect-là. Je ne sais pas si les autres personnes représentantes du service en un ajout pour madame Hill?

M. NICOLAS PAGOT:

2350

Peut-être un ajout très rapidement, et merci beaucoup – par rapport à ce qui a été amené, un ajout très rapidement, et je fais le lien avec le rapport qui a été communiqué, publié hier, justement. Dans ce rapport, notamment, on met en perspective une piste d'action qui est la piste, si je me souviens bien, la 14, justement, de pouvoir éclaircir, préciser, qu'est-ce qui amène justement à démanteler un campement?

2355

Il y a des enjeux, on le sait, en termes de sécurité, parfois pour la personne, pour autrui, justement, qui peut amener, justement, à agir et à amener à démanteler un une installation de personnes en situation d'itinérance. Mais le rapport illustre bien, justement, aussi, une des pistes qui est déposée, qui est de regarder et de préciser le protocole montréalais, comme d'autres villes le font, justement, en termes de démantèlement.

2360

LA PRÉSIDENTE :

2365

Je ne sais pas si vous étiez au courant de ça, madame Hill? Il y a eu un comité à la Ville de Montréal qui s'est penché depuis plusieurs mois sur l'enjeu des campements et ils ont déposé hier un rapport assez exhaustif avec 15 recommandations. Vous pouvez le trouver sur le site de l'OCPM, et vous allez aussi y trouver l'esprit dans lequel la Ville travaille et comment ce comité suggère à la Ville de travailler dans l'avenir.

Alors ça peut peut-être être un ajout à votre réflexion, et je vous invite à venir nous voir au moment des auditions pour exprimer votre opinion sur le déploiement des ressources, quelles qu'elles soient, au service des personnes en situation d'itinérance, si vous en avez envie.

2375 Mme ELISHA HILL:

Je vais venir.

LA PRÉSIDENTE :

2380

Merci beaucoup. Aviez-vous une deuxième question?

Mme ELISHA HILL:

2385 Peut-être qu'en lisant le document, ça va mieux répondre...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2390

Mme ELISHA HILL:

...mais je vais quand même poser une suite, là, sur la même sujet...

2395 LA PRÉSIDENTE :

Très bien. O.K. Une sous-question, comme on disait dans mon métier, oui.

Mme ELISHA HILL:

2405

Exactement. Mais en considérant, comme vous avez dit que les hébergements, les centres de jour/soir sont limités, qu'il y a 2 000 places, puis qu'on a plus que 4 000 personnes en situation d'itinérance, et aussi... Comment est-ce que vous voyez, quand ça vient au moment de faire les démantèlements, que la façon de faire en ce moment d'enlever les abris puis les effets personnels de ces personnes-là, comment vous voyez que ça rentre dans vos solutions au problème de l'itinérance et à la cohabitation sociale, comment la favoriser? Comment ce que ça rentre dans les six pistes dont vous avez parlé?

2410

LA PRÉSIDENTE :

2415

Comment ça s'imbrique? C'est une question chargée puisque la question des démantèlements n'apparaissait pas dans les paramètres de la consultation. Mais je vais vous laisser répondre.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

2420

En fait, puis peut-être juste tantôt, je l'ai nommé, mais c'est sûr qu'au niveau de la Ville, les campements, ce n'est pas la solution qui est privilégiée. Donc, on privilégie plus du logement ou des ressources, qui seront des ressources que je vais appeler à l'intérieur, versus des campements.

2425

Dans le rapport, là, dans les recommandations, il y a différentes choses qui ressortent. Mais il y a notamment tout ce qui est en lien avec un protocole, comme Nicolas l'a nommé tantôt, qui viendrait justement, oui, on le répète plusieurs fois, qui viendrait expliquer comment ces démantèlements-là pourraient se faire, puis est-ce qu'il y a une uniformisation, ou des manières de faire? Pas tant une uniformisation, mais des manières de faire qui pourraient être mises en place. Puis il y a même des suggestions en lien.

2430

Effectivement, les effets personnels des gens, tu sais, pour essayer d'améliorer la manière dont les choses se font ou de se donner des balises ou des façons de faire. Donc, il y a quand

même une réflexion autour du volet campement. Puis ce qui est intéressant du rapport, c'est que ça vient placer différentes pistes pour, justement, s'améliorer.

2435

Puis une des raisons pour laquelle on... Malgré que ça ne fasse pas partie des quatre ressources qui sont nommées, c'était quand même une volonté de la Ville de pouvoir le mettre de l'avant pour qu'on puisse quand même s'inspirer de ces contenus-là pour les réflexions qui s'en viennent pour l'OCPM. Donc c'est une des raisons pour laquelle il a aussi été sorti, ce document-là.

2440

LA PRÉSIDENTE :

Je sens qu'il y aura matière à réflexion de votre part aussi.

2445

Mme ELISHA HILL:

Merci pour les réponses.

2450

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

2455

La prochaine personne nous a appelés, on invite Aline Drapeau à bien vouloir ouvrir son micro.

LA PRÉSIDENTE :

2460

Bonjour, madame Drapeau, est-ce que vous nous entendez?

Mme ALINE DRAPEAU:

2465

Oui, allô?

LA PRÉSIDENTE :

2470

Oui, bonsoir, madame Drapeau, alors on vous écoute. Vous avez une question?

Mme ALINE DRAPEAU:

2475

Oui. Il a beaucoup été question, ce soir, de partenariats avec des organismes communautaires, des ressources, des institutions, et je présume qu'il y a eu des rencontres, initialement, avec des itinérants.

2480

Alors la question que je vous pose, que je me posais, c'est : est-ce qu'il y a un comité des usagers, donc, ici, des itinérants, qui ont été mis en place pour discuter avec les autres partenaires du projet Itinérance et cohabitation sociale? Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2485

Merci beaucoup. C'est une excellente question puisqu'il en est fait mention à l'intérieur du document de présentation de la Ville. Alors, peut-être, monsieur Pagot, vous avez une réponse pour madame Drapeau?

M. NICOLAS PAGOT:

2490

Merci beaucoup, madame Drapeau. Par rapport à cette question, juste ramener qu'au niveau de Montréal, notamment, il y a ce qu'on appelle un plan... je vais essayer de ne pas me tromper dans l'acronyme. Un plan concerté montréalais en itinérance qui est coordonné par le réseau de la santé, justement, pour lequel il y a différentes actions en termes au travers de cinq axes,

Une des actions, notamment, une des ambitions de ce plan-là, c'est de mettre sur pied un groupe, un comité pour les personnes à expérience vécue. Et c'est actuellement, je dirais, travaillé, justement, c'est sur la table pour mettre en place ce comité à expérience vécue dans le cadre, je le rappelle, de ce plan concerté montréalais en itinérance.

2500

Ce qui est important aussi, par le passé, au niveau de la Ville, il y a eu différentes démarches qui ont été faites. Je pense notamment à la démarche des portraits locaux en itinérance, je pense notamment à la démarche d'un forum qui avait lieu sur la question de la cohabitation sociale. Et dans chacune de ces démarches-là, dans chacune de ces consultations, il y a toujours une consultation des personnes à expérience vécue, des personnes en situation d'itinérance, pour faire en sorte, justement, de prendre en compte leurs besoins, leurs visions et leurs ambitions, aussi, pour notre ville.

2505

Mme ALINE DRAPEAU:

2510

Est-ce que ça répond à votre question, madame Drapeau?

Mme ALINE DRAPEAU:

Oui, je vous remercie. Au revoir.

2515

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir.

2520

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

Nous poursuivons avec une personne en salle, Héloïse Koltuk.

Ah, excuse-moi, j'ai oublié. Veux-tu tout de suite... O.K.

Mme HÉLOÏSE KOLTUK:

Bonjour, merci, merci à tous. Donc je suis Héloïse, je travaille pour Entremise. Entremise, on est une OBNL qui développons des projets d'occupation transitoire. Pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec l'occupation transitoire, en gros, c'est créer des lieux de vie dans des bâtiments vacants.

Et on le sait, des bâtiments vacants, à Montréal, il y en a beaucoup. Des bâtiments qui sont pour la plupart, ou voire même tous, pour des raisons de sécurité, chauffés. Toutefois, au niveau réglementaire, c'est très difficile. Enfin, en fait, c'est impossible d'accueillir de l'hébergement d'urgence dans des bâtiments qui ne sont pas aux normes. Ça pourrait se comprendre, mais en même temps, on se demande dans quelle mesure c'est plus sécuritaire de laisser des personnes dehors, dans le froid, plutôt que dans des bâtiments qui ne sont pas aux normes.

En réalité, c'est surtout une question de responsabilité qui va être engagée. La responsabilité des propriétaires de bâtiments. Pour contourner ça, certaines villes dans le monde, ou même au Canada, ont développé des solutions. Il y a des initiatives qui existent.

Alors ma question est la suivante : parmi la palette de ressources à déployer pour des installations temporaires – on en convient, ça devrait être que temporaire, les personnes méritent des logements dignes – mais dans la palette de ressources pour des installations temporaires, est-ce que la Ville explore la solution des bâtiments vacants?

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre question.

2555

2550

2530

2535

2540

M. NICOLAS PAGOT:

Merci beaucoup. Est-ce que la Ville explore ses bâtiments vacants...

2560

Mme HÉLOÏSE KOLTUK:

L'avenue, en fait, de lever les freins réglementaires.

2565

M. NICOLAS PAGOT:

O.K., alors déjà, par rapport à la première question, je n'ai pas la compétence à répondre par rapport aux aspects réglementaires, mais oui, implanter, en effet, identifier un local, ça comprend une panoplie de critères, mais aussi, en effet, d'aspects en termes de sécurité incendie. Et il est essentiel, et c'est un aspect sur lequel on va... je pense qu'on peut tous s'entendre, sur le fait que si on offre un lieu, celui-ci doit être sécuritairement, justement, adapté aux gens et doit permettre, justement, d'offrir un lieu qui soit sécuritaire pour toutes les personnes.

2570

2575

Au niveau de la Ville, on a regardé, en effet, les différentes perspectives, les bâtiments vacants. Même à l'intérieur de nos bâtiments municipaux. On les a regardées. On a un service, justement, avec lequel on travaille pour regarder les disponibilités de nos bâtiments vacants. Il y a actuellement, notamment, aussi, des services qui sont des services d'hébergement d'urgence et de transition qui sont offerts dans des bâtiments qui étaient vacants, municipaux.

2580

Pour d'autres, on le sait, c'est qu'il y a beaucoup d'enjeux en termes, des fois, de contamination, en termes de qualité de l'air, en termes de risque d'incendie, en termes de différents aspects qui font en sorte que, en effet, ces bâtiments, vacants ne sont pas vacants pour rien et nécessitent de grands entretiens, aussi, et de de grands travaux, en termes, on va dire, d'infrastructure.

Par rapport aux aspects réglementaires, en toute franchise, c'est une réponse que je ne peux... Je n'ai pas ces aspects-là, dans le sens où on est confrontés à un code, un code du bâti, sur lequel, justement, je n'ai pas ces éléments de réponse.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

En fait, on pourrait passer la question à Patrice Guy, qui est directeur du service des affaires juridiques à la Ville de Montréal.

2595 **LA PRÉSIDENTE**:

Merci.

M. PATRICE GUY, directeur, services des affaires juridiques, Ville de Montréal :

2600

2590

Oui, bonsoir. Bonsoir, tout le monde. Vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

2605

Très bien.

M. PATRICE GUY:

Très rapidement, j'ajoute à ce que monsieur Pagot a indiqué. Évidemment, il y a un cadre réglementaire qui appartient, évidemment, pour partie à la Ville de Montréal, mais également, il faut tenir compte des codes de sécurité provinciaux qui s'appliquent, notamment, sous la juridiction de

la Régie du bâtiment.

Nous sommes... Peut-être que vous avez vu dans l'actualité que la Ville aura à expliquer comment fonctionne l'inspection des bâtiments. Il y a deux enquêtes du coroner actuellement en marche suite à deux terribles incendies. Et donc, c'est tout à fait d'actualité.

Il faut voir, lorsque l'on pense à laisser un endroit pour dormir, qu'il réponde à des normes. Et le tout répond en partie, évidemment des normes de la Ville, mais beaucoup à des normes provinciales. C'est le Code de prévention des incendies.

2620

Donc, c'est une question complexe et la Ville n'a donc pas seule tous les outils réglementaires pour pouvoir le modifier. Elle le ferait, qu'elle s'exposerait fort probablement à de grands risques d'analyses rétrospectives, voir à quel niveau on aurait abaissé la sécurité des gens. Donc, effectivement c'est toujours un difficile équilibre, et merci pour votre question.

2625

Mme HÉLOÏSE KOLTUK:

En effet, c'est une gestion des risques.

2630 LA PRÉSIDENTE :

C'est une gestion des risques. En effet.

Mme HÉLOÏSE KOLTUK:

2635

Merci pour votre réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2640

Aviez-vous une autre question? Non, ça va bien?

Mon collègue Denis Leclerc en a une.

M. DENIS LECLERC:

2645

Oui, merci. Dans nos différentes consultations, on a comme plusieurs, constaté, effectivement, l'impression générale qui, évidemment, n'est pas seulement une impression, mais

d'une augmentation de l'ampleur des situations ou du nombre de personnes en situation d'itinérance. Vous y avez référé déjà au départ dans votre présentation.

2650

Ma question est en deux volets très, très rapprochés. D'abord, on a parlé... On se fie actuellement d'un recensement qui date d'octobre 2022. Est-ce que, à votre connaissance, il y a un plan précis pour un nouveau recensement prévu quand? Et, mais plus précisément au niveau de la Ville. Madame... je ne sais plus trop, il y a une personne qui a fait référence, entre autres, à toute l'utilisation – au téléphone – des ressources non formelles hein? Les stations de métro, les bibliothèques, même l'urgence.

2655

Mais sur les établissements de la Ville, est-ce qu'il y a une certaine démarche de dénombrement, un peu, de l'utilisation? Est-ce qu'on sait, en gros, le nombre de personnes qui, de façon régulière, utilisent les stations de métro, et tout ça? Est-ce qu'il y a un effort pour essayer... Parce que je fais référence surtout à votre piste 6, où vous dites « suivi régulier et évaluation des impacts ». Donc pour ça, il faut savoir un peu les chiffres, les données. Donc j'espère que ma question est claire, là, au niveau de ces deux volets-là. Merci.

2660

2665

M. NICOLAS PAGOT:

2670

Je vais répondre déjà juste à la première question. Le dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible a eu lieu en effet en octobre 2022, et coordonné au niveau, justement, directement aussi par le CIUSS Centre-Sud. Le prochain aura lieu au printemps 2025.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. LAURENT DYKE:

2680

Monsieur Leclerc, je peux peut-être vous aider. En fait, dans le système du métro, il y a plusieurs équipes mixtes qui travaillent pour faire, évidemment, de l'intervention mixte, qu'on appelle. Policiers, inspecteurs de la STM et aussi un organisme communautaire, sur une équipe particulière qui s'appelle EMIC, qui nous appartient, au SPVM.

2685

Ils ne font pas un décompte en soi. Par contre, ils interviennent quotidiennement avec la population itinérante qui transige dans le métro de Montréal, qui des fois s'assoit, qui prennent un repos, etc., qui... On les voit, ils ont cette interaction-là, et nécessairement, bien, évidemment, on est en mesure de vous dire, bon, bien, à telle station de métro, on a rencontré tel nombre de personnes, ou on a rencontré telle personne, etc. Mais on ne fait pas le décompte en soi. Notre mandat n'est pas de calculer combien de personnes il y a en situation d'itinérance dans le métro de Montréal.

2690

Par contre, à travers les interventions qu'on va faire, c'est inévitable qu'on va recenser quand même. On veut essayer d'avoir une approche humanitaire, donc va demander, des fois, juste le prénom, ou... Bon, c'est l'information qu'ils veulent bien nous donner aussi, là, on ne veut pas les forcer à nous dire quoi que ce soit.

2695

Alors c'est dans cette façon-là qu'on va être en mesure d'avoir une donnée approximative, mais elle ne sera pas précise, par contre.

2700

LA PRÉSIDENTE :

Et en avez-vous une à nous communiquer, une donnée approximative?

2705

M. LAURENT DYKE:

Pas à brûle-pourpoint, non, je ne pourrais pas vous dire.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

Si je peux ajouter, il faut aussi penser que c'est une clientèle qui est très mobile, donc, comme elle va bouger, bien, à ce moment-là, justement, c'est aussi difficile de venir quantifier, en nombre de personnes, les usages.

2715

LA PRÉSIDENTE :

O.K., ça va?

2720

Caroline, est-ce que nous avons une autre personne?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

Oui, j'invite Cindy Lufuluabo à s'avancer au micro. Merci beaucoup.

2725

Mme CINDY LUFULUABO:

Bonsoir, j'ai deux questions pour vous ce soir.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

Mme CINDY LUFULUABO:

2735

La première, c'est : de nombreuses ressources ouvrent leurs portes durant l'hiver pour protéger les personnes en situation d'itinérance contre les dangers du froid. Cependant, plusieurs de ces ressources ferment leurs portes à la fin de l'hiver, limitant ainsi la possibilité des intervenants qui travaillent dans ces ressources de réaliser un travail de deuxième ligne, comme la recherche de logement durable.

Ne pensez-vous pas que prolonger les ouvertures de ces ressources au-delà de l'hiver permettrait d'adresser plus efficacement les enjeux liés à l'itinérance et de favoriser une transition vers des solutions à plus longue durée?

2745 LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre question.

M. NICOLAS PAGOT:

2750

Merci beaucoup. Ce que vous ramenez, en effet, c'est de sortir de la logique hivernale. Et je pense qu'en effet, c'est un positionnement qu'on a pris il y a deux ans au niveau de la Ville, justement, que l'itinérance, ce n'est pas seulement en hiver. Les enjeux, justement, pour les personnes en itinérance dans l'espace public, ce n'est pas seulement en hiver. Il y a des risques, en effet, importants en période hivernale. Il y en a d'autres, aussi, à d'autres degrés, en période estivale ou autre.

2755

2760

Je ramène que la question du financement de ces ressources qui ouvrent en période hivernale avec une date de début souvent autour du 1er décembre, date de fin, 31 mars, c'est du financement qui est octroyé par le réseau de la santé. Donc ceci explique aussi qu'il y a des dates de début et des dates de fin. Il y a parfois aussi les capacités de certains organismes communautaires qui sont en capacité de pouvoir déployer une offre de service hivernale pour laquelle il y a plus d'enjeux à déployer à l'année longue.

2765

Par contre, on se rejoint, et on est entièrement d'accord que de sortir de cette logique-là, ça peut permettre de s'inscrire, justement, davantage en référencement et davantage sur du long terme. Je pense que c'est des réponses qui sont essentielles, de sortir de cette logique hivernale, même si l'ajout de places en hiver reste une réalité propre à Montréal.

Votre deuxième question?

2775

2780

2785

2790

Mme CINDY LUFULUABO:

Ma deuxième question, c'est : vous avez dit tout à l'heure que Montréal revendique être une ville solidaire et inclusive et que les itinérants sont les bienvenus dans les bibliothèques pour se réchauffer. Pourtant, un règlement a été adopté par plusieurs arrondissements pour permettre l'expulsion de personnes ayant une mauvaise odeur corporelle et l'attribution d'une amende allant de 350 à 1 000 \$. Plusieurs organismes estiment que cela vise essentiellement les personnes en situation d'itinérance, et cela n'est-il pas contraire à l'inclusion que vous mettez en avant?

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

En fait, effectivement, il y avait eu un changement dans les règlements, puis il y avait un enjeu avec la façon dont le règlement était libellé, puis l'intention qui était derrière le règlement. Mais il y a des modifications qui s'en viennent, en fait, à ce règlement-là, pour qu'il soit abrogé. C'est juste que les suivis administratifs ne sont pas complétés encore.

Mme CINDY LUFULUABO:

Donc le changement n'a pas encore été fait pour l'instant?

2795

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

Exact. Il n'a pas été fait encore.

Mme CINDY LUFULUABO:

2805

Mais comment vous...

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

2810

Mais par contre, il n'y a pas de... Non, mais c'est ça. En fait c'est qu'au niveau de... Il n'y a pas d'application de ce règlement-là dans les bibliothèques présentement. Donc ce n'est pas un règlement qui est utilisé dans les bibliothèques, là, j'ai oublié de nommer ce bout-là, mais donc, présentement, c'est ça, il n'est pas en usage le règlement.

Mme CINDY LUFULUABO:

2815

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

2820

C'est bon? Merci beaucoup.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

2825

Madame la. Présidente, avant de poursuivre, je désire vous informer qu'il est 21 h 40 et que le registre est maintenant fermé. La personne qui reste au registre sera la dernière et nous mènera à la fin de cette séance.

Alors, sans plus tarder, j'invite Andréanne Tremblay à nous rejoindre sur Zoom.

2830

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Tremblay.

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

2835

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

2840

Est-ce que vous voulez essayer à nouveau?

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

Est-ce que vous m'entendez?

2845

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous entends.

2850 Mme ANDRÉANNE TREMBLAY :

O.K., parfait. J'ai fait une petite entourloupette, c'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

2855

Vous avez une première question?

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

2860

Oui, en fait, ma question porte... Ma première question porte sur EMMIS, qui semble être la solution phare de la Ville de Montréal pour adresser les enjeux de l'itinérance. Je me demandais d'abord, comment vous êtes capable de nous décrire les retombées qu'EMMIS a eues dans les quatre arrondissements. Qu'est-ce qu'EMMIS a fait concrètement, qu'est-ce que ça donne pour vraiment soutenir les personnes en situation d'itinérance puis les enjeux de cohabitation?

Puis, sous-question numéro 2, déployer ça dans 19 arrondissements, ça représente des coûts de combien pour la Ville de Montréal?

LA PRÉSIDENTE :

2870

Très bien. Alors, est-ce que les retombées concrètes de l'implication d'EMMIS ont été évaluées, sur les enjeux de cohabitation? Et combien coûtera le déploiement d'EMMIS dans 19 arrondissements?

M. NICOLAS PAGOT:

2875

Merci beaucoup, madame Tremblay. Par rapport à EMMIS, je vais ramener un petit peu ce qu'on disait tout à l'heure. EMMIS s'inscrit dans une... C'est un des morceaux parmi d'autres morceaux existants pour agir en termes de cohabitation sociale. EMMIS n'est pas la mesure phare qui va répondre à l'entièreté, justement, des enjeux. Et je rajouterais, au-delà de l'itinérance, parce que le champ de compétence d'EMMIS est vraiment au-delà de l'itinérance, mais sur les enjeux sociaux entourant la question, notamment, de la cohabitation.

2880

Ce qui est important, c'est que ça s'inscrit vraiment en parallèle avec ce qui est fait par les travailleurs de rue qui agissent davantage dans une logique aussi individuelle de référencement, ce qui est fait justement par d'autres, on va dire d'autres corps, on va dire professionnels, des organismes communautaires, des brigades de cohabitation, de médiation.

2885

Ce qui est important c'est qu'EMMIS, on ne se prétend pas, au niveau de la Ville, que ça soit une baguette magique, ça, c'est clair. Mais on est persuadés que cette équipe-là, justement, peut faire une différence importante en apaisant dans l'espace public, justement, les potentielles tensions.

2890

Elle repose sur des principes essentiels. C'est le volontariat, aussi, de la personne qui est en face de nous. Quand les équipes d'EMMIS interviennent, ils interviennent dans une logique de

volontariat auprès de la personne. Mais bien évidemment, ils travaillent en mobilisation, justement, autour de cette personne et en résolution de conflits.

2900

Ce qui est important, on l'a dit tout à l'heure... L'objectif, aussi, d'EMMIS, c'était d'éviter la judiciarisation des personnes les plus vulnérables, d'offrir une alternative à la réponse policière à travers une réponse à une connotation plus sociale. On l'a dit, on s'inspire aussi des bonnes pratiques existantes ailleurs justement, notamment dans la Ville de Paris pour développer cette réponse-là.

2905

La deuxième chose était de renforcer... et est toujours, pardon, de renforcer le sentiment de sécurité, et va l'être encore davantage justement par son déploiement cette année, par sa centrale d'appels, justement, qui va permettre aussi d'offrir, et qu'il permet déjà, une réponse immédiate. Ponctuelle, mais une réponse immédiate à ce niveau-là.

2910

Et enfin, je dirais que l'équipe EMMIS s'inscrit... Alors on l'a dit, il faut que ça soit à la couleur locale aussi, donc ça va s'inscrire en collaboration avec ce qui se fait déjà localement dans nos quartiers, dans nos arrondissements, par les organismes communautaires, par le réseau de la santé. Donc c'est une réponse complémentaire pour laquelle on pense que ça répond aux enjeux de cohabitation.

2915

M. LAURENT DYKE:

Je pourrais peut-être...

2920

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

Est-ce que je peux me permettre un commentaire?

2930

2935

2940

2945

2950

Bien sûr. Rapidement.

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY :

J'ai évité le long aparté pour me présenter, mais moi je travaille dans un organisme en itinérance, en travail de rue, donc je connais bien EMMIS, mais j'ai l'impression que peut-être les citoyens logés, les personnes qui habitent autour des résidences ne connaissent pas EMMIS. Moimême, j'ai de la difficulté à comprendre, qu'est-ce qu'EMMIS fait. C'est pour ça que je vous demandais, c'est quoi les retombées? Qu'est-ce que ça donne? Qu'est-ce qu'EMMIS fait? Comment ils agissent concrètement sur les enjeux de cohabitation? Là, vous vous me répétez un petit peu ce qui était dit dans la présentation, mais concrètement, ça fait quoi, EMMIS, puis comment agit, qu'est-ce qu'il propose? Il se déplace, O.K., mais rapidement... Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire?

LA PRÉSIDENTE :

D'abord, peut-être parler de qui on recrute dans les brigades EMMIS et la deuxième partie de la question de madame Tremblay était par rapport aux coûts d'un déploiement dans 19 arrondissements.

M. LAURENT DYKE:

Madame Tremblay, je vais peut-être juste me permettre de vous répondre d'un point de vue policier, du service de police, parce que vous posiez la question tantôt, qu'est-ce qu'ils font? Ou en fait, est-ce qu'on les voit?

Je peux vous dire que le corps policier, on utilise beaucoup les services d'EMMIS dans les arrondissements, présentement, dans lesquels ils sont. Ils sont un excellent support pour nos

patrouilleurs lorsqu'on est vraiment dans une intervention sociale et qu'il n'y a pas de demande ou qu'il n'y a pas de nécessité d'avoir des policiers sur les lieux.

2960

Parce que souvent les citoyens vont appeler pour telle, telle, telle problématique, et quand ce n'est pas une problématique, évidemment, criminelle ou pénale, et qu'on a l'opportunité d'avoir EMMIS dans l'arrondissement, on va utiliser leurs services parce que c'est vraiment une belle alternative pour nous de pouvoir, à ce moment-là, donner cette responsabilité-là à des intervenants qui vont pouvoir faire le référencement et faire un travail qui va être beaucoup plus apte dans leur sens à eux qu'il le serait nécessairement pour des policiers et policières.

2965

Je vous dirais, pour l'instant, nous, au SPVM, on apprécie énormément le service d'EMMIS dans les endroits où ils sont implantés, parce que ça nous permet de nous dégager nécessairement à certains moments où est-ce que ce n'est peut-être pas un appel prioritaire au 911, mais qui serait davantage un appel qui nécessiterait du temps, mais vraiment dans un volet très social spécifique.

2970

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous rajouter quelque chose?

2975

M. NICOLAS PAGOT:

2980

Deux choses. Par rapport à... Vous le savez, vous êtes travailleuse de rue, donc EMMIS se distingue notamment des travailleurs de rue... Ils ne proposent pas de suivi clinique en tant que tel. C'est axé sur de la médiation, sur la résolution, justement, d'enjeux de cohabitation, de résolution d'enjeux au niveau des conflits? Oui, ils proposent aussi de l'accompagnement dans les ressources. Des fois, ils vont déplacer les gens, justement, volontaires, puisqu'ils souhaitent accéder à une ressource d'hébergement d'urgence.

2985

Donc plutôt que d'attendre la navette ou autre, ils vont accompagner les gens directement dans les ressources d'hébergement d'urgence. Donc, c'est une réponse vraiment qui est distincte des travailleurs et des travailleuses de rue.

Par rapport à la question des retombées, moi ce que je vous propose par rapport à cette question des retombées, on pourrait revenir par écrit, justement, pour donner davantage d'informations à ce niveau-là.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je me trompe, que la cinquantaine de personnes qui travaillent dans EMMIS sont recrutées sur une base de travailleurs communautaires? C'est un peu ça, là, leur formation?

2995

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

En fait, je dirais au niveau de la médiation. Donc...

3000

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

3005

...une capacité à être capable de travailler pour améliorer des situations où il y a des conflits ou régler certains conflits, sensibiliser des gens...

LA PRÉSIDENTE :

3010

D'accord.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

3015

...puis c'est souvent une... En fait, c'est majoritairement à court terme, leur intervention.

3020

3025

Oui, parce qu'ils ne les reverront pas.

Madame Tremblay avait quand même posé la question du coût. Je comprends que, peutêtre, vous n'avez pas la réponse et que vous allez revenir pour le prix?

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR :

On pourra revenir par écrit, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

3030

Nous vous le demandons.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

3035

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui? O.K. Alors, êtes-vous satisfaite de la réponse, madame Tremblay?

3040

3045

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

Merci. Je ne sais pas jusqu'à quel point je suis satisfaite, mais, ça fait un petit tour de piste. Je trouve que la réponse donnée par monsieur Dyke, est différente de celle des personnes de la Ville, mais je ne fais que le souligner, là. On semble avoir deux visées différentes, soit avec les policiers ou dans les enjeux de cohabitation.

Sinon, j'avais une deuxième question, si c'est possible?

3050

Oui, allez-y rapidement.

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

3055

Je travaille pour un organisme allié aux organismes et aux personnes autochtones. Je ne sais pas s'il y a des particularités ou des démarches spécifiques qui ont été faites pour aller se rapprocher, aller rencontrer la communauté autochtone? On n'en a pas beaucoup parlé dans ce qui a été présenté aujourd'hui.

3060

Évidemment, je ne suis pas là pour porter leur voix, mais on est quand même préoccupés, nous, en plein milieu, comme on les côtoie régulièrement sur la rue dans nos services.

LA PRÉSIDENTE :

3065

Cette question est dirigée vers la Commission ou vers la Ville? Si la Ville a un chapitre de réflexion concernant...

Mme ANDRÉANNE TREMBLAY:

3070

Les deux.

LA PRÉSIDENTE :

3075

Les deux? O.K. Alors je vais répondre pour la Commission. Dans la période de préconsultation, nous avons été à plusieurs reprises dans plusieurs organismes où nous avons passé beaucoup de temps et lu beaucoup autour de ces questions-là parce que c'est central de bien comprendre les particularités des personnes en situation d'itinérance, qu'elles soient des onze nations ou des Inuits en particulier, puisqu'ils sont très importants dans l'écosystème.

Et je vais demander à la Ville maintenant s'il y a une réflexion, une approche particulière par rapport à eux.

M. NICOLAS PAGOT:

3085

Merci beaucoup. Donc oui, au niveau de la Ville, je rappelle aussi qu'on a un commissaire aux peuples autochtones qui est présent à la Ville. Je rappelle aussi, notamment, dans notre dernier financement de la Ville, notre plan Itinérance et milieux inclusifs. On a eu des sommes qui ont été réservées justement pour les organismes qui œuvrent auprès de la communauté autochtone afin de pouvoir répondre, justement, par des projets adaptés, sécuritairement parlant, aussi pour la communauté autochtone.

3090

LA PRÉSIDENTE:

3095

J'espère qu'il y aura plusieurs dépôts d'opinions sur ces sujets devant nous à partir de maintenant.

Merci, madame Tremblay, ça va aller? Portez-vous bien.

Il nous reste une personne, vient-on de me dire. Monsieur Cesar Cortez.

3100

Mme CAROLINE D'AUTEUIL:

Oui, monsieur Cortez est au téléphone.

3105

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL: Il était au téléphone quand nous avons fermé le registre. 3115 Alors, monsieur Cortez, est-ce que vous pouvez... M. CESAR CORTEZ: Oui, bonjour. 3120 LA PRÉSIDENTE : Bonsoir, monsieur Cortez, avez-vous une question pour les représentants? 3125 M. CESAR CORTEZ: Oui, bonsoir, oui, j'ai une question. LA PRÉSIDENTE : 3130 Je vous écoute. M. CESAR CORTEZ: 3135 Oui, bonsoir, vous m'entendez? LA PRÉSIDENTE : Très bien. 3140

M. CESAR CORTEZ:

3145

Oui, le sujet est limité à l'implantation de ressources. J'habite à Montréal et je vois des gens dans la rue tous les jours, quand on passe Notre-Dame, entre autres. Pourquoi le sujet n'importe pas sur les responsabilités des trois paliers de gouvernement? Et aussi sur que ce que la Ville peut faire pour prévenir. Il me semble que le poids ne devrait pas être sur les ressources?

LA PRÉSIDENTE :

3150

O.K., alors...

M. CESAR CORTEZ:

3155

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

3160

Je vous en prie. Donc, je comprends que votre question est : pourquoi on ne prend pas plus de temps pour voir quelles sont les responsabilités des trois paliers de gouvernement...

M. CESAR CORTEZ:

C'est exact.

3165

LA PRÉSIDENTE :

3170

...concernant le sujet de l'itinérance. Bon, alors... On va revenir un peu au début de votre présentation. Monsieur Cortez, la Ville a fait état un peu de ces questions-là, je vais leur demander de résumer pour vous jusqu'à quel point c'est important dans la problématique.

M. NICOLAS PAGOT:

3175

Merci beaucoup, monsieur Cortez. J'essayais de voir ce que je pouvais dire différemment par rapport à ce que j'ai dit en introduction tout à l'heure lors de la présentation.

3180

gouvernementaux. Ça, c'est clair, on a... Chaque palier a une responsabilité qui lui incombe de travailler pour permettre d'améliorer cette situation auprès des personnes en situation d'itinérance, cette situation de crise.

Le point commun, c'est que c'est une responsabilité partagée des trois paliers

3185

Le fédéral, le provincial et le municipal, on a des responsabilités, pour certaines, qui sont très claires, pour d'autres qu'ils nécessitent davantage encore de discussions et de clarification.

3190

Cependant, et je pense qu'à l'image des questions durant la soirée et de ce qu'on a amené aussi, c'était... On le voit dans les réponses, la Ville, elle est limitée dans ses réponses qu'elle peut donner. Elle ne peut pas agir seule. On est tributaire de chacun des paliers. On est tributaire pour déployer des ressources, du financement. Un financement qui soit adapté, qui soit sur du long terme, permettant une certaine pérennisation des ressources et permettant aussi d'éviter du déplacement de personnes en situation d'itinérance de ressources en ressources ou de quartier en quartier.

3195

C'est une chaîne, c'est un maillon, ce sont différents maillons et ces maillons-là, fédéraux, provinciaux et municipaux... Et je rajouterais, avec nos acteurs communautaires aussi, et avec l'écosystème, on va dire montréalais, on est en mode, on va dire, de trouver des solutions.

3200

Oui, des fois, on est pris dans nos bibittes administratives, entre guillemets, à ce niveau-là, mais on est vraiment en mode trouver des solutions pour répondre à ces crises-là. Il n'y a jamais eu... On travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé, avec les CIUSSS, avec les différents paliers, justement, pour travailler à trouver des solutions à ce niveau-là. Mais ce qui est important, c'est que la Ville ne peut pas répondre seule aux enjeux de l'itinérance.

3205

Je comprends... Ce que j'entendais dans la question de monsieur Cortez, c'est la situation est tellement urgente qu'on se demande comment se fait-il que les trois paliers de gouvernement n'accélèrent pas le rythme? C'est ça que j'entendais derrière sa question.

3210

M. CESAR CORTEZ:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3215

O.K. Alors oui, madame Meilleur va rajouter quelque chose.

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

3220

En fait, c'est une question très intéressante que vous nommez, effectivement...

LA PRÉSIDENTE :

C'est la question de monsieur Cortez.

3225

Mme MARIE-JOSÉE MEILLEUR:

...mais je pense que la Ville, elle va présentement au-delà... Dans le fond, Nicolas l'a nommé, par rapport aux compétences, mais la Ville va quand même au-delà de son mandat.

3230

Juste avant les Fêtes, il y a eu une halte-chaleur qui a été ouverte. Elle a été ouverte, elle est complètement gérée par la Ville. Ça, c'est du jamais vu. Ce n'est pas quelque chose qui se faisait, mais devant l'urgence d'agir, bien, il y a eu des actions qui ont été faites.

3235 C'est la même chose avec le centre qui est dans Saint-Laurent, donc, il y a des choses, des leviers que là, présentement, la Ville déploie, parce qu'il y a une situation d'urgence, et ça va audelà de son mandat. LA PRÉSIDENTE : 3240 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Cortez? M. CESAR CORTEZ: 3245 Oui, ça va, merci. Merci pour votre réponse. LA PRÉSIDENTE : Et vous n'avez pas une deuxième question? On va se laisser... 3250 M. CESAR CORTEZ: Non, ça va. LA PRÉSIDENTE : 3255 O.K. Bien, merci beaucoup d'avoir communiqué avec nous. M. CESAR CORTEZ: 3260 Au revoir.

Alors, cette séance de questions et réponses se termine maintenant.

3270

Je remercie vraiment les représentants de la Ville ainsi que mes collègues commissaires, l'analyste au dossier, le personnel de l'Office et l'équipe technique de la coop Web TV, et Caroline, notre chef d'orchestre.

3275

Je vous souligne que les informations communiquées ce soir seront disponibles dès demain sur notre site Internet.

Je vous rappelle aussi que vous pouvez nous faire part de vos opinions dès demain et jusqu'au 28 février. Pour ceux et celles qui souhaitent présenter une opinion devant nous, n'oubliez pas de vous inscrire avant le 13 en appelant au 514-872-8510.

3280

Et, vous l'avez vu, les séances d'audition seront dans trois quartiers différents à compter du 17 février. Ça s'affiche devant vous.

J'espère que vous serez nombreux à venir déposer vos opinions.

3285

Merci, tout le monde, vraiment. Ça a été très instructif, tout ça. Portez-vous bien. Et puis à une prochaine.

Mme JUDY GOLD:

3290

Merci.

M. DENIS LECLERC:

3295

Merci.

AJOURNEMENT

3300

Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n° 361317-8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

3305

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé:

3310

Anne Marie Venne, s.o. nº 361317-8